



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 janvier 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 décembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et l'Ambassadeur Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), ainsi que les déclarations faites par les représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam à l'occasion de la visioconférence sur la « non-prolifération » convoquée le mardi 22 décembre 2020. Une déclaration a également été faite par le représentant de la République islamique d'Iran.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte ci-joint des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**



Annexe I**Exposé de M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la réunion d'aujourd'hui sur la non-prolifération.

Les efforts de l'Organisation des Nations Unies en matière de non-prolifération visent à prévenir la propagation des armes et des technologies nucléaires, à promouvoir la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à favoriser l'objectif de désarmement nucléaire. Ces efforts ont une incidence sur la prévention et le règlement pacifique des conflits, tant au niveau régional qu'international.

La mise en œuvre intégrale du Plan d'action global commun et de la résolution 2231 (2015) peut contribuer à la stabilité régionale. Mais malheureusement, les tensions régionales ont augmenté. Ces dernières années, nous avons été témoins d'attaques contre des infrastructures essentielles, de discours incendiaires et d'un risque accru d'erreurs d'appréciation. De telles actions exacerbent les divergences de vues liées au Plan d'action et rendent plus difficiles les efforts visant à résoudre d'autres conflits régionaux. Nous appelons toutes les parties concernées à s'abstenir de toute action susceptible de provoquer une nouvelle escalade des tensions.

Le Secrétaire général n'a cessé de souligner l'importance du Plan d'action global et a encouragé tous les États à le soutenir. Il estime également que l'Iran doit répondre aux préoccupations que suscitent ses activités concernant les mesures restrictives énoncées à l'annexe B de la résolution. Comme nous l'avons déjà dit, le règlement des questions qui ne sont pas directement liées au Plan devrait se faire sans que l'accord et les progrès qu'il a permis de faire soient remis en question.

Dans le cadre de la préparation du dixième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2020/1177), nous avons pris bonne note de l'évolution de la situation au Conseil de sécurité à la suite de la réception des lettres des États-Unis le 20 août et le 23 septembre. Nous prenons note de l'avis des États-Unis selon lequel, à compter du 20 septembre, toutes les dispositions des résolutions antérieures qui avaient été abrogées par la résolution 2231 (2015) s'appliquent de la même manière. Les États-Unis estiment également que les mesures contenues dans les paragraphes 7, 8 et 16 à 20 de la résolution 2231 (2015) ont également été levées.

La majorité des membres du Conseil de sécurité et l'Iran ont écrit au Conseil, déclarant notamment que la lettre du 20 août des États-Unis n'avait pas lancé le processus prévu au paragraphe 11 de la résolution 2231 (2015). Ces États ont également exprimé leur ferme soutien au Plan et à la poursuite de la mise en œuvre de la résolution.

De même, le Président du Conseil de sécurité pour le mois d'août et le Président du Conseil de sécurité pour le mois de septembre ont indiqué qu'ils n'étaient pas à même de prendre des mesures concernant la lettre des États-Unis datée du 20 août. Le Président du Conseil pour le mois d'octobre a également pris note de ces évolutions.

Nous regrettons les mesures prises par les États-Unis lorsqu'ils se sont retirés du Plan, ainsi que les mesures prises par l'Iran pour réduire certains de ses engagements liés au nucléaire dans le cadre du Plan.

La réimposition par les États-Unis de toutes leurs sanctions nationales qui avaient été levées ou abolies en vertu du Plan est contraire aux objectifs fixés dans le Plan et dans la résolution 2231 (2015). En outre, les mesures prises par les États-Unis

pour ne pas proroger les dérogations pour le commerce du pétrole avec l'Iran et certains projets de non-prolifération peuvent avoir entravé la capacité de l'Iran et d'autres États Membres à mettre en œuvre certaines dispositions.

Au cours de la période considérée, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a informé le Conseil de sécurité que l'Iran avait réduit son stock d'eau lourde. L'Iran est également resté dans les limites fixées par le Plan d'action, à savoir pas plus de 5 060 centrifugeuses IR-1 installées en 30 cascades à l'usine d'enrichissement de combustible de Natanz.

Cependant, l'AIEA a vérifié que l'Iran avait installé une cascade de centrifugeuses IR-2m à Natanz et avait commencé à les alimenter en hexafluorure d'uranium. L'Iran a également enrichi de l'uranium jusqu'à 4,5 % d'U-235, et son stock total d'uranium enrichi est de 2 442,9 kg – dépassant ainsi les limites stipulées par le Plan d'action dans les deux cas. Nous prenons également note du rapport du 4 décembre de l'AIEA concernant les intentions iraniennes d'installer des cascades supplémentaires de centrifugeuses IR-2m à Natanz.

L'Iran a déclaré son intention de rester dans le Plan et que les mesures qu'il a prises sont réversibles. Il est essentiel que l'Iran s'abstienne de prendre de nouvelles mesures réduisant ses engagements et revienne à la mise en œuvre intégrale du Plan.

Le Secrétaire général invite tous les participants à travailler de manière constructive pour régler leurs différends dans le cadre du mécanisme de règlement des différends décrit dans le Plan. Il souligne également l'importance de toutes les initiatives visant à soutenir les relations commerciales et économiques avec la République islamique d'Iran, en particulier dans le contexte des défis économiques et sanitaires actuels posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

J'en viens maintenant aux mesures énoncées à l'annexe B de la résolution, telles qu'elles sont présentées dans le dixième rapport du Secrétaire général. Premièrement, en ce qui concerne les dispositions relatives au nucléaire, nous n'avons reçu aucun rapport sur la fourniture, la vente ou le transfert à l'Iran de produits nucléaires et de produits à double usage liés au nucléaire, en violation du paragraphe 2 de l'annexe B.

Le Conseil de sécurité a poursuivi l'examen des demandes de fourniture, de vente ou de transfert de produits nucléaires et de produits à double usage liés au nucléaire à l'Iran par la filière d'approvisionnement. Quatre nouvelles propositions ont été soumises par cette filière au cours de la période considérée, portant à 52 le total des propositions reçues depuis le 16 janvier 2016. Le Conseil a reçu cinq notifications, présentées en application du paragraphe 2 de l'annexe B, pour certaines activités liées au nucléaire qui sont conformes au Plan.

Nous notons également que la prolongation de 90 jours de la dérogation des États-Unis – couvrant les activités liées à l'unité existante de la centrale nucléaire de Bushehr – a expiré fin août 2020. Les États-Unis n'ont pas annoncé de nouvelle prolongation de cette dérogation.

Deuxièmement, le Secrétariat n'a reçu aucune information officielle alléguant une action incompatible avec les dispositions de la résolution relatives aux missiles balistiques.

Troisièmement, en ce qui concerne les transferts d'armes, Israël a fourni des informations au Secrétaire général et au Conseil de sécurité concernant la poursuite de la prolifération d'armements sophistiqués par l'Iran, en violation de la résolution 2231 (2015). L'Iran a catégoriquement rejeté ces affirmations dans sa propre lettre adressée au Secrétaire général.

Le Secrétariat a également communiqué des informations actualisées sur deux affaires ayant trait aux armes, évoquées dans le neuvième rapport du Secrétaire général (S/2020/531). En ce qui concerne les informations fournies par Israël concernant la présence en Libye de ce qui pourrait être quatre missiles antichars guidés Dehlahieh, le Secrétariat a établi que l'un des quatre missiles présentait des caractéristiques similaires à celles des missiles Dehlahieh produits en Iran. Néanmoins, nous n'avons pas pu déterminer si ce missile avait été transféré à la Libye et/ou si son transfert était incompatible avec les dispositions de la résolution.

En ce qui concerne les armes saisies par l'Australie au large du golfe d'Oman en juin 2019, nous estimons que les munitions saisies n'étaient pas de fabrication iranienne. Pendant la période considérée, les autorités australiennes ont également fourni au Secrétariat des photos des documents recueillis auprès de l'équipage au cours de cette saisie d'armes. Le Secrétariat a partagé les détails pertinents avec l'Iran et l'autre État Membre concerné afin de vérifier l'authenticité des documents communiqués.

Quatrièmement, en ce qui concerne les dispositions relatives au gel des avoirs, le Secrétariat a poursuivi l'examen d'une affaire impliquant un établissement universitaire qui a signé des protocoles d'accord avec une entité figurant sur la liste tenue en application de la résolution 2231 (2015). Nous avons été informés que ces mémorandums n'étaient pas juridiquement contraignants et qu'ils ne donnaient lieu à aucun engagement financier ni à aucune activité financière. En outre, le Secrétariat a été informé par un État Membre qu'une entité figurant sur la liste tenue en application de la résolution 2231 (2015) avait transféré certains de ses avoirs à une autre entité non soumise aux dispositions de la résolution relatives au gel des actifs. Nous continuons d'analyser les informations disponibles et nous informerons le Conseil en temps utile, si nécessaire.

Au cours de la période considérée, le Secrétariat a également reçu des informations concernant des individus et des entités figurant sur la liste tenue en application de la résolution 2231 (2015). L'Iran a notifié au Secrétaire général et au Conseil de sécurité que M. Moshen Fakhrizadeh avait été « assassiné dans un attentat terroriste » le 27 novembre, dans la province de Téhéran. Les membres du Conseil se souviendront que M. Fakhrizadeh figure sur la liste.

Le Secrétariat a également reçu d'un État Membre des informations selon lesquelles une entité figurant sur la liste avait expédié vers l'Iran « des vannes, des appareils électroniques et du matériel de mesure pouvant servir à d'éventuels essais au sol de missiles balistiques à propergol liquide et de lanceurs spatiaux ». Le Secrétariat continue de recueillir des éclaircissements supplémentaires auprès de cet État Membre et informera le Conseil en temps voulu.

La question nucléaire iranienne est un sujet important en matière de non-prolifération, qui a des conséquences pour la paix et la sécurité régionales et mondiales. En mettant en œuvre le Plan d'action global commun, les pays concernés ont montré que leur dialogue et leur action diplomatique, avec l'appui d'un Conseil de sécurité uni, pouvaient ouvrir la voie au règlement de cette question. Nous espérons que ces pays et le Conseil pourront le faire à nouveau.

Je voudrais conclure en saluant le leadership de S. E. M. Philippe Kridelka et de son prédécesseur, S. E. M. Marc Pecsteen de Buytswerve, en leur qualité de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015). Alors que la Belgique va quitter le Conseil de sécurité à la fin de l'année, nous nous faisons une joie d'apporter notre plein appui au prochain Facilitateur.

Je tiens également à remercier le Coordonnateur du Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe de notre coopération qui se poursuit.

Annexe II

Exposé de M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies

C'est un honneur pour moi de m'adresser au Conseil de sécurité aujourd'hui au nom du Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell Fontenelles, en sa qualité de Coordonnateur de la Commission conjointe établie dans le cadre du Plan d'action global commun.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude et mes remerciements au Secrétaire général António Guterres et au Secrétariat pour la détermination et le professionnalisme dont ils ont fait preuve dans le cadre de l'établissement du dixième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2020/1177).

Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Philippe Kridelka, de la Belgique, qui arrive au terme de son mandat de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), pour son excellente coopération. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec le prochain Facilitateur.

Alors que cette année touche à sa fin, je suis conscient des énormes défis auxquels la diplomatie multilatérale a été confrontée ces derniers mois. L'exemple le plus évident est la façon dont le Plan d'action a continué à être mis à rude épreuve. D'une manière générale, la prolifération nucléaire reste une menace mondiale, qui aurait des conséquences à l'échelle de la planète. Il est dans notre intérêt collectif, mais également de notre responsabilité, en tant que membres de la communauté internationale, de relever ces défis ensemble. Nos efforts communs doivent notamment viser à garantir la pleine application des accords robustes existants, comme le Plan d'action global commun.

En ma qualité de Coordonnateur de la Commission conjointe établie dans le cadre du Plan d'action, je constate avec satisfaction que l'accord nucléaire iranien, qui a maintenant 5 ans, a résisté à la pression ces dernières années. Les autres participants ont fait preuve de leur conviction et de leur ferme volonté de recourir à la diplomatie pour préserver le Plan d'action global commun. Cette détermination à préserver le Plan d'action global commun et à assurer son application intégrale et efficace par toutes les parties a été réitérée à l'occasion de la réunion de la Commission conjointe du 16 décembre et pendant la réunion informelle des participants au Plan d'action au niveau ministériel, tenue hier sous ma présidence. Cette détermination atteste de l'importance et de la valeur du Plan d'action. Cela prouve qu'il est impératif de poursuivre les efforts de diplomatie multilatérale et d'appuyer les accords et les institutions multilatéraux.

Le Plan d'action est un élément clef de l'architecture mondiale de non-prolifération, qui contribue à réduire les risques pour la sécurité régionale et mondiale. Il a permis d'écarter la possibilité d'un Iran doté de l'arme nucléaire. Cela a été fait de manière vérifiable, car l'accord prévoit un accès et un contrôle sans précédent de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre de l'accord de garanties généralisées signé par l'Iran et de son protocole additionnel.

Il est essentiel de préserver la coopération avec l'AIEA. Grâce au protocole additionnel, l'AIEA a accès aux sites déclarés et non déclarés en Iran et a installé dans les principaux sites des systèmes de surveillance en ligne qui fonctionnent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il importe de rappeler que le protocole additionnel est mis en œuvre par l'Iran dans le cadre de ses engagements au titre du Plan d'action. La perte du Plan d'action signifierait également la perte du protocole additionnel, des

droits d'accès accordés à l'AIEA et, par conséquent, des mesures de transparence supplémentaires sans précédent prévues dans le Plan d'action.

Je tiens à souligner que l'Union européenne se félicite vivement du travail et du professionnalisme de l'AIEA. Son travail impartial et technique est de la plus haute importance et constitue une pierre angulaire de la crédibilité du Plan d'action.

Il n'y a pas d'autre option satisfaisante que le Plan d'action, qui est le fruit de plus de 12 ans de négociations, qui a été entériné au plus haut niveau par la communauté internationale et qui a été consacré par la résolution 2231 (2015). Cependant, il est clair que l'accord a été soumis à d'énormes pressions. L'Union européenne regrette profondément la décision prise par les États-Unis en mai 2018 de se retirer du Plan d'action. La réimposition, par la suite, des sanctions unilatérales américaines qui avaient été précédemment levées et la décision de ne plus accorder de dérogations nucléaires ont entravé l'application intégrale de l'accord. La pleine application de l'accord par toutes les parties est de la plus haute importance pour que tous les participants au Plan d'action et la communauté internationale puissent profiter de ses avantages.

C'est dans ce contexte que je reconnais que l'Iran a continué à respecter pleinement les dispositions relatives au nucléaire pendant trois ans et demi, y compris pendant 14 mois après que les États-Unis se soient retirés du Plan d'action et aient réimposé des sanctions unilatérales. Il est cependant très inquiétant que l'Iran continue de réduire ses engagements en matière nucléaire dans le cadre du Plan d'action. Nous restons particulièrement préoccupés par l'accumulation continue par l'Iran d'uranium faiblement enrichi dépassant les seuils de stock et d'enrichissement prévus dans le Plan d'action, par la poursuite de ses activités de recherche-développement avec des centrifugeuses perfectionnées et leur transfert souterrain en cours, ainsi que par les activités d'enrichissement à Fordou. Ces activités sont incompatibles avec les dispositions du Plan d'action relatives au nucléaire. Nous exhortons l'Iran à les abandonner et à revenir sans délai à la mise en œuvre intégrale de ses engagements.

De plus, j'ai également noté qu'une nouvelle loi a été adoptée en Iran permettant et soutenant de nouvelles mesures en vue d'une augmentation de l'enrichissement à 20 % prochainement, ainsi que des mesures supplémentaires. Cette situation est extrêmement préoccupante. J'apprécie les indications des dirigeants iraniens selon lesquelles l'Iran est prêt à revenir à une mise en œuvre complète du Plan d'action. J'encourage vivement à faire une place suffisante à la diplomatie afin de pouvoir remettre le Plan d'action global commun sur la voie d'une mise en œuvre complète dans un avenir proche.

Le travail de la filière d'approvisionnement reste important en tant que mécanisme indépendant et transparent du Conseil de sécurité. Je suis heureux de constater que de nouvelles propositions ont été transmises au Conseil de sécurité pour décision et approbation. Le dixième rapport de la Commission conjointe au Conseil de sécurité sur l'état d'application des décisions du Groupe de travail sur l'approvisionnement et les éventuelles difficultés de mise en œuvre (voir S/2020/1164) démontre que la filière est une mesure de confiance importante qui donne aux États Membres et aux acteurs du secteur privé l'assurance que les transferts de biens et de services à des fins nucléaires civiles sont pleinement conformes à la résolution 2231 (2015). Dans le même temps, je suis également heureux de constater que la coopération entre l'Union européenne et l'Iran dans le domaine du nucléaire civil au titre de l'annexe III se poursuit, malgré les défis posés par la maladie à coronavirus (COVID-19).

Outre les obligations découlant des engagements pris par la République islamique d'Iran dans le domaine nucléaire, l'obligation de lever les sanctions reste

au cœur du Plan d'action. L'Union européenne a levé toutes ses sanctions liées au nucléaire dès la conclusion de l'accord en 2015.

Elle reste pleinement engagée à soutenir les efforts visant à normaliser les relations économiques et commerciales. Dans cette optique, l'Instrument in Support of Trade Exchanges (Instrument de soutien aux transactions commerciales) conserve un potentiel politique et économique important pour faciliter le commerce légitime avec l'Iran, conformément au droit international et aux réglementations européennes, ainsi que pour répondre aux besoins de la population iranienne.

Je souhaiterais dire un mot dans ce contexte concernant la pandémie de COVID-19, qui affecte le monde entier. La situation en Iran a été particulièrement dévastatrice pour la population. Cette situation a été en partie aggravée par le fait que la République islamique d'Iran a eu de grandes difficultés à se procurer les équipements médicaux et de protection et les médicaments essentiels.

Au début de cette année, j'ai pris note de l'annonce des États-Unis et de leur position concernant la déclaration du « mécanisme de retour aux sanctions » en vertu de la résolution 2231 (2015). En tant que coordonnateur, il me semble évident que les États-Unis ont cessé de participer au Plan d'action le 8 mai 2018 et n'ont ensuite participé à aucune des activités y relatives. Ils ne peuvent donc pas être considérés comme un État participant au Plan d'action et ne peuvent pas engager le processus de rétablissement des sanctions de l'ONU en vertu de la résolution 2231 (2015). Je note également que la position de la majorité des membres du Conseil est de considérer que la tentative des États-Unis d'engager le processus de rétablissement des sanctions de l'ONU au titre de la résolution 2231 (2015) n'a pas de base juridique.

La résolution 2231 (2015) reste pleinement en vigueur – y compris les engagements de levée de sanctions pris dans le cadre du Plan d'action. Dans ce contexte, l'Union européenne est reconnaissante au Secrétariat pour son approche équilibrée et factuelle dans le suivi de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015). Un tel travail nécessite un soutien continu et des ressources adéquates.

Il est évident pour l'Union européenne que le Plan d'action global commun doit être pleinement et efficacement mis en œuvre par tous et qu'il faut relever les défis actuels de la mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la non-prolifération nucléaire et les engagements de levée de sanctions. Je suis heureux que la réunion ministérielle d'hier ait confirmé l'unité manifestée par tous les participants qui souhaitent continuer sur cette voie. Je suis également très encouragé par le fait que tous les participants ont reconnu la perspective du retour des États-Unis au sein du Plan d'action et ont exprimé leur volonté d'aborder positivement cette question dans un effort commun. Je suis donc convaincu que nous serons en mesure de préserver et de revigorer cet acquis de la diplomatie multilatérale, qui apporte une contribution importante à la sécurité et à la stabilité dans la région.

Annexe III**Exposé de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015)**

[Original : français]

Je vais m'exprimer en ma qualité de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Comme vient de le rappeler la Secrétaire générale adjointe M^{me} Rosemary DiCarlo, le Plan d'action global commun est une réalisation majeure en matière de non-prolifération nucléaire, de dialogue et de diplomatie. Ce fut donc pour moi un honneur de servir ce Conseil, en cette qualité, durant les quelques mois de mon mandat. Étant donné qu'il s'agit de mon premier et de mon dernier exposé au Conseil de sécurité à ce titre, je voudrais remercier mon prédécesseur, l'Ambassadeur Marc Pecsteen de Buytswerve, et ma collaboratrice Caroline Pailhe pour leur travail ainsi que l'équipe du Secrétariat pour leur soutien indéfectible. Je leur suis très reconnaissant pour leur dévouement.

J'en viens maintenant au dixième rapport du Facilitateur (voir S/2020/1244). Il a été approuvé par tous les membres de ce Conseil, que je tiens à remercier pour leurs contributions pertinentes, leur esprit de compromis et leur flexibilité. Le rapport du Facilitateur est un compte rendu factuel par lequel, parallèlement aux rapports du Secrétaire général (S/2020/1177) et de la Commission conjointe (voir S/2020/1164), le Conseil de sécurité est informé des activités qui ont eu lieu au sein du format 2231. Mon dixième rapport couvre les activités qui ont eu lieu entre le 24 juin et le 17 décembre 2020. Vous pouvez vous reporter utilement au texte de mon rapport pour davantage de détails, mais je souhaiterais mentionner les deux points suivants.

Premièrement, je voudrais rappeler qu'une réunion du Conseil en format 2231 a eu lieu au cours de la période considérée. Le 14 décembre 2020, les représentants du Conseil de sécurité chargé de l'application de la résolution 2231 (2015) ont examiné les conclusions et recommandations figurant dans le dixième rapport du Secrétaire général sur la résolution 2231 (2015), avant à sa diffusion publique.

Et deuxièmement, au cours de la période considérée, 37 notes au total ont été distribuées au sein du format 2231. En outre, j'ai envoyé 23 communications officielles aux États Membres et/ou au Coordonnateur du Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe. J'ai reçu au total 23 communications d'États Membres et du Coordonnateur. Parmi ces communications ont été diffusés les deux rapports trimestriels réguliers publiés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au cours de la période considérée, en septembre (S/2020/1003, pièce jointe) et novembre 2020 (S/2020/1138, pièce jointe), ainsi que quatre mises à jour, en juillet (S/2020/1002, pièce jointe), octobre (S/2020/1137, pièce jointe), novembre (S/2020/1139, pièce jointe) et décembre 2020.

Je ne saurais trop saluer ici le rôle central, impartial, factuel et professionnel joué par l'Agence, qui continue de vérifier et de contrôler les activités en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015).

Au cours de mon mandat, mon ambition a été de soutenir la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) au nom du Conseil de sécurité, en mettant l'accent sur trois domaines spécifiques : le dialogue, la transparence et la préservation de la filière d'approvisionnement.

Les différentes lettres diffusées au sein du format 2231 reflètent l'état des délibérations entre les parties intéressées. Ces communications sont listées et résumées de façon détaillée dans mon rapport, y compris les réponses envoyées par la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès des Nations Unies.

Deux éléments ont particulièrement retenu l'attention des États Membres au cours de la période.

Premièrement, le 20 août 2020, le Secrétaire d'État des États-Unis a adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité (S/2020/815) indiquant que les États-Unis enclenchaient le processus décrit aux paragraphes 11 et 12 de la résolution 2231 (2015) devant conduire à la réintroduction des mesures qui avaient été levées au titre de l'alinéa a) du paragraphe 7. Par la suite, 13 membres du Conseil de sécurité ont exprimé des vues divergentes sur cette lettre. Toutes les communications envoyées à cet égard par les parties intéressées, y compris par la République islamique d'Iran et par le Secrétaire général, sont dûment reprises dans mon rapport, ainsi que la déclaration ultérieure du Président du Conseil de sécurité au mois août.

Deuxièmement, selon l'annexe B, les mesures restrictives liées aux transferts d'armes à destination et en provenance de la République islamique d'Iran, ainsi que l'interdiction de voyager, ont expiré le 18 octobre 2020. Des points de vue divergents des États Membres ont également été exprimés sur cette question dans des lettres diffusées au cours de la période de rapportage.

Les vues divergentes sur ces deux éléments touchent à des questions qui se trouvent au cœur du Plan d'action global commun et de la résolution 2231 (2015). Je ne peux que féliciter toutes les parties intéressées qui ont fait preuve de retenue et d'une grande volonté de coopération, afin de parvenir à un consensus sur mon rapport. Je veux voir, dans cette approche collaborative, un gage d'espoir pour l'avenir.

À cet égard, je voudrais me faire l'écho du soutien, exprimé par le Secrétaire général et par le Coordinateur de la Commission conjointe, en faveur de la préservation du Plan d'action global commun.

En conclusion, je me réfère au paragraphe 2 de la résolution 2231 (2015), qui demande

« aux États Membres, aux organisations régionales et aux organisations internationales de prendre les mesures qui s'imposent pour appuyer l'application du Plan d'action, et (...) de s'abstenir de toute action susceptible d'entraver le respect des engagements pris en vertu du Plan d'action ».

Annexe IV

Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je voudrais tout d'abord remercier M^{me} Rosemary DiCarlo et M. Olof Skoog pour leurs exposés.

Un leitmotiv se dégage de leurs interventions : l'attachement déterminé en faveur du Plan d'action global commun, adopté par la communauté internationale en 2015. Cet attachement est également partagé par la grande majorité des membres du Conseil, dont mon pays, la Belgique. J'y vois trois raisons principales, qui ont également été évoquées par les intervenants.

D'abord, le Plan d'action global a permis, depuis son entrée en vigueur, d'assurer la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, et sa transparence. Très concrètement, sur le terrain, les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) assurent ce contrôle constant, grâce à un système d'inspections le plus complet au monde et grâce à la coopération de l'Iran.

Le Plan est, ensuite, une pièce maîtresse du multilatéralisme. Négocié par les cinq membres permanents du Conseil, accompagnés de l'Allemagne, de l'Iran et de l'Union européenne, le Plan d'action est plus qu'un accord nucléaire. Il est un outil de construction de la confiance et le résultat de 12 années d'activités diplomatiques intenses, basées sur le dialogue et le respect des parties.

Enfin, le Plan est une des grandes réussites de la non-prolifération nucléaire. Il occupe une place de choix dans l'architecture de non-prolifération telle que patiemment bâtie et garantie par la communauté internationale depuis l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) en 1970.

Ces réalisations ne doivent cependant pas masquer les défis auquel le Plan doit faire face aujourd'hui. J'en citerai trois.

Premièrement, je ne peux que m'associer à mes partenaires européens et partager leurs préoccupations face au programme balistique et aux transferts d'armes par l'Iran. Ces comportements restent incompatibles avec les dispositions de la résolution 2231 (2015) – jusqu'au 18 octobre 2020 pour ce qui est des transferts d'armes. Il serait cependant illusoire de croire que ces défis peuvent être solutionnés de manière isolée, sans prendre en compte le contexte sécuritaire régional. La Belgique encourage dès lors toute approche régionale de dialogue, de coopération et, à terme, de construction d'une architecture régionale de sécurité. Cette idée n'est pas neuve. Il est temps aujourd'hui de la mettre en œuvre concrètement, et le débat organisé par la présidence russe du Conseil, le 20 octobre dernier, a contribué à notre réflexion collective (voir S/2020/1037).

Deuxièmement, le Plan souffre du retrait des États-Unis en mai 2018 et des différentes actions américaines entreprises jusqu'à ce jour. Celles-ci nuisent non seulement aux objectifs centraux du Plan mais empêchent *de facto* les autres Membres des Nations Unies de mettre en œuvre ses dispositions.

Parallèlement, nous regrettons les désengagements successifs par l'Iran de ses obligations nucléaires, et notamment la loi récemment adoptée par le Parlement iranien – le Majlis –, qui pourrait se traduire par un développement important du programme d'enrichissement de l'Iran et d'une capacité d'accès de l'AIEA réduite. Ces mesures sont incompatibles avec le Plan d'action et avec les engagements nucléaires de nos partenaires iraniens.

La Belgique appelle donc de ses vœux le retour des États-Unis au sein du Plan d'action. Elle invite l'Iran à cesser sa politique « less for less » et à renouer avec l'intégralité de ses engagements nucléaires.

Troisièmement, le Plan d'action global commun doit apporter des bénéfices économiques à la population iranienne. C'est un de ses objectifs centraux et doit le rester. Particulièrement dans cette période de pandémie, cet objectif prend toute son importance.

La Belgique salue à cet effet l'instauration de l'Instrument in Support of Trade Exchange (Instrument de soutien aux transactions commerciales) par ses partenaires européens, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Cet instrument a pour but de faciliter le commerce avec l'Iran, et mon pays y a adhéré, en novembre 2019, aux côtés du Danemark, de la Finlande, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède. D'autres pays pourraient suivre.

Ces défis ne doivent pas nous laisser sombrer dans le pessimisme, au contraire. L'espace diplomatique reste ouvert et les signaux sont au vert pour son réinvestissement. À cet égard, nous saluons les efforts déterminés des États participants restants : la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Fédération de Russie, la Chine, et l'Iran, ainsi que l'Union européenne, dans le cadre du mécanisme de règlement des différends et de la Commission conjointe. Pas plus tard qu'hier, le 21 décembre, dans une déclaration conjointe, les Ministres des affaires étrangères de ces pays se sont dits résolus à adresser les défis actuels liés à la mise en œuvre du Plan d'action global commun, en matière de non-prolifération nucléaire et de levée des sanctions.

Comme les E3 (France, Allemagne et Royaume-Uni) dans leur déclaration conjointe du 7 décembre, la Belgique salue enfin les annonces encourageantes du Président élu Biden en faveur d'un réengagement américain au sein du Plan.

En conclusion, la Belgique encourage toutes les parties prenantes à courageusement reprendre le chemin de la diplomatie, de la confiance et du multilatéralisme, en vue de dégager des solutions collectives, qui sont de l'intérêt de tous.

Annexe V**Déclaration de M. Geng Shuang, Chargé d'affaires de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et chinois]

Je remercie de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo ; l'Ambassadeur Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et l'Ambassadeur Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Plan d'action global commun (PAGC), sur la question du nucléaire iranien, est une réalisation importante de la diplomatie multilatérale. Approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2231 (2015), il est juridiquement contraignant et doit être effectivement mis en œuvre. Préserver le PAGC, c'est défendre le multilatéralisme, maintenir la paix et la stabilité au Moyen-Orient, et préserver le régime international de non-prolifération nucléaire et l'ordre international fondé sur le droit international.

Le retrait unilatéral des États-Unis d'Amérique du PAGC, la pression maximale qu'ils continuent d'exercer sur l'Iran et les mesures qu'ils prennent pour saper les efforts déployés par les parties pour faire respecter l'accord sont les causes profondes de la situation délicate dans laquelle se trouve actuellement la question nucléaire iranienne. Depuis le début de l'année, les États-Unis ont ouvertement fait pression au sein du Conseil de sécurité en faveur de la prolongation de l'embargo sur les armes imposé à l'Iran, ont exigé que le mécanisme de retour aux sanctions soit invoqué et ont annoncé unilatéralement le rétablissement des sanctions contre l'Iran.

Au mépris des avis de la communauté internationale, les États-Unis ont mis en scène plusieurs mascarades. Face aux exigences déraisonnables des États-Unis, l'écrasante majorité des membres du Conseil s'en sont tenus à une position objective et juste, ont refusé d'approuver la position des États-Unis et n'ont reconnu aucun effet juridique, politique ou pratique à leurs mesures. Le Président du Conseil de sécurité a également conclu qu'il n'était pas en mesure de donner suite à la demande des États-Unis. Il s'agit d'un rejet retentissant de l'intimidation en faveur de l'équité et de la justice, et de l'unilatéralisme en faveur du multilatéralisme. Cela témoigne de façon éclatante de l'appui de la communauté internationale à la justice et au multilatéralisme.

À l'heure actuelle, la question du nucléaire iranien est confrontée à des changements importants, à de nouvelles perspectives et de nouveaux défis. Toutes les parties doivent maintenir le calme et faire preuve de retenue, mettre résolument en œuvre le PAGC, régler leurs différends par le dialogue et la négociation dans le cadre de la Commission conjointe et rétablir l'équilibre des droits et des obligations au titre du PAGC.

Hier, une réunion virtuelle des Ministres des affaires étrangères sur la question du nucléaire iranien a été organisée avec succès. Les parties ont réaffirmé leur détermination à préserver et à garantir la mise en œuvre complète et effective du PAGC et de la résolution 2231 (2015), saluant la perspective d'une réintégration des États-Unis au sein du Plan et convenant de déployer des efforts conjoints pour inciter les États-Unis à revenir rapidement à l'accord. La réunion ministérielle a envoyé un message fort et positif au monde entier. Toutes les parties doivent saisir cette occasion pour intensifier la coopération et les négociations, renforcer les efforts diplomatiques et remettre le PAGC sur la bonne voie dès que possible. La tâche la plus urgente à l'heure actuelle est que les États-Unis se rachètent, réintègrent rapidement et sans condition l'accord et se conforment à nouveau pleinement à leurs obligations.

La Chine comprend que certains pays soient préoccupés par des questions telles que la sécurité régionale. Pourtant, les lier directement au PAGC et exiger la réouverture des négociations sur l'accord entraînera de nouveaux obstacles et compliquera davantage le règlement du dilemme sur la question nucléaire iranienne. À la réunion ministérielle du Conseil de sécurité sur la situation dans la région du golfe Persique, qui s'est tenue le 20 octobre dernier (voir S/2020/1037), le Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères Wang Yi a proposé de créer une instance de dialogue multilatéral pour la région afin de lancer un dialogue ouvert à tous, de discuter des questions de sécurité régionale et de rechercher en permanence un consensus en abordant d'abord les questions les plus faciles, avant de passer aux questions plus difficiles. Nous sommes disposés à associer l'initiative chinoise à des initiatives similaires prises par la Russie et par d'autres pays, à apprendre les uns des autres et à créer des synergies. Les membres du Conseil et les pays de la région peuvent s'appuyer sur cette base, agir de bonne foi, participer sérieusement au dialogue et aux discussions et créer progressivement une dynamique afin de s'efforcer de rechercher un consensus qui réponde aux préoccupations légitimes de toutes les parties et aux attentes de la communauté internationale.

Dans son rapport (S/2020/1177), le Secrétaire général prend acte du fait que le PAGC est le meilleur moyen de parvenir à une solution globale et complète concernant la question nucléaire iranienne. Le Secrétaire général appelle toutes les parties à régler leurs différends de manière constructive par l'intermédiaire du mécanisme de règlement des différends, remercie toutes les parties d'appuyer le fonctionnement de l'Instrument de soutien aux transactions commerciales et se dit convaincu qu'il est vital que toutes les parties, dans le contexte des défis économiques et de la pandémie actuels, prennent des initiatives favorisant les relations commerciales et économiques avec la République islamique d'Iran. La Chine se félicite de ces éléments positifs.

La Secrétaire générale adjointe DiCarlo vient de présenter quelques faits dans son exposé, notamment le rejet universel par les membres du Conseil de la pression exercée par les États-Unis en faveur du rétablissement des sanctions contre l'Iran au mépris de l'appel de la communauté internationale, le respect incomplet par l'Iran de ses obligations au titre de l'accord, et les préoccupations du Secrétaire général concernant la tension qui règne actuellement dans la région du Golfe. La Chine espère que le Secrétaire général et le Secrétariat continueront de promouvoir et de faciliter les efforts diplomatiques de toutes les parties, ainsi que de jouer un rôle important pour contribuer à régler la question nucléaire iranienne.

La Chine a toujours été attachée au maintien de l'autorité de la résolution du Conseil de sécurité et à la préservation de l'efficacité du PAGC. Elle restera du bon côté de l'histoire, continuera de défendre fermement le multilatéralisme et de collaborer avec toutes les parties concernées pour déployer des efforts inlassables afin de promouvoir un règlement politique et diplomatique de la question nucléaire iranienne et de préserver la paix et la stabilité dans la région du Golfe.

Sur la base du programme de travail de ce mois et sauf imprévu, il s'agit de la dernière réunion du Conseil de sécurité pour l'année 2020. Je voudrais saisir cette occasion pour faire mes adieux aux cinq membres non permanents qui nous quittent : la Belgique, la République dominicaine, l'Allemagne, l'Indonésie et l'Afrique du Sud. Je les remercie de leurs efforts et de leurs contributions à l'avancement des travaux du Conseil de sécurité au cours des deux dernières années. J'espère qu'après leur mandat, ils continueront, comme toujours, d'appuyer le Conseil et de coopérer avec lui.

Enfin et surtout, j'espère que l'année à venir, 2021, apportera à tous santé et tranquillité, paix et sécurité, solidarité et coopération.

Annexe VI**Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité**

[Original : espagnol]

Nous remercions les intervenants pour leurs exposés et pour la compétence avec laquelle ils s'acquittent de leurs fonctions respectives. Nous remercions le Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) pour l'excellent travail accompli par lui et son prédécesseur au cours de leur mandat de deux ans. Nous saluons également l'appui apporté par son équipe ainsi que le professionnalisme et le dévouement dont elle a fait preuve.

Nous tenons à souligner en premier lieu l'importance du Plan d'action global commun (PAGC), qui constitue une réalisation majeure du multilatéralisme et de l'architecture internationale de non-prolifération des armes nucléaires. Il s'agit, selon nous, du seul outil permettant de garantir le caractère pacifique du programme nucléaire iranien grâce à un système rigoureux de surveillance et de vérification par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dans le cadre de l'accord de garanties généralisées et du protocole additionnel s'y rattachant. Le PAGC est donc un élément fondamental pour la sécurité régionale et internationale.

À cet égard, nous saluons le travail de vérification impartial et objectif que l'AIEA continue d'effectuer, en garantissant l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, malgré les restrictions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

En ce qui concerne les informations figurant dans le dixième rapport du Secrétaire général (S/2020/1177), nous déplorons la politique suivie par l'Iran depuis la mi-2019, qui consiste à cesser d'honorer certains des engagements qu'il avait pris en matière nucléaire, notamment en dépassant les seuils d'enrichissement et de stockage de l'uranium fixés dans le PAGC. Nous réitérons donc notre appel à l'Iran pour qu'il revienne au respect intégral de ses engagements au titre du PAGC et de la résolution 2231 (2015).

Nous invitons également les parties à régler les différends existants dans le cadre du mécanisme de règlement des différends, en particulier au vu des défis importants auxquels le PAGC est actuellement confronté. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France pour résoudre les questions pertinentes au moyen de ce mécanisme. Nous encourageons également les États Membres à appuyer et à continuer d'utiliser la filière d'approvisionnement, qui est un mécanisme essentiel de renforcement de la confiance et de la transparence.

L'objectif central du Plan est d'empêcher l'Iran de mettre au point des armes nucléaires, et il a été atteint jusqu'à aujourd'hui, parmi d'autres résultats significatifs. Cependant, le niveau de plus en plus faible de respect par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire est une question qui requiert une attention particulière et qui représente une menace grave de prolifération nucléaire. Par conséquent, des discussions sur cette question en vue de trouver une solution viable s'imposent sans plus tarder.

La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour garantir non seulement la validité du Plan, mais aussi sa mise en œuvre complète et efficace. À cet égard, nous saluons l'engagement des participants à préserver le Plan et à promouvoir la pleine mise en œuvre des obligations qui ont été prises.

Dans le même temps, nous demandons instamment à l'Iran de tenir compte des préoccupations exprimées par un certain nombre d'États de la région concernant son non-respect des dispositions relatives aux armes classiques, ainsi que sa participation présumée à des activités déstabilisatrices. Les préoccupations de ces États ne doivent pas tomber dans l'oreille d'un sourd. Il est donc impératif que l'Iran s'abstienne de toute action incompatible avec les dispositions établies, ainsi que de se livrer à des activités hostiles qui exacerbent les tensions existantes dans la région.

En conclusion, le respect du PAGC exige des parties qu'elles fassent preuve de retenue, qu'elles encouragent le dialogue en vue de réduire les tensions, qu'elles mettent toutes en œuvre leurs obligations et qu'elles garantissent la réintégration de l'Iran dans le monde commercial et bancaire, comme convenu. La prévention de la prolifération nucléaire ne relève pas de la seule responsabilité des participants au Plan, mais de nous tous, ce qui signifie que nous devons travailler ensemble et renforcer la coopération à cette fin.

Comme il s'agit de la dernière réunion tenue cette année et pendant notre mandat au Conseil de sécurité, nous voudrions saisir cette occasion pour remercier sincèrement les membres du Conseil pour l'appui et la coopération qu'ils m'ont apportés, ainsi qu'à la délégation dominicaine, pendant ces deux années où nous avons siégé pour la première fois à cet important organe du multilatéralisme. Dans le même temps, nous remercions tout le personnel du Secrétariat pour son travail, son assistance et sa disponibilité.

Nous souhaitons également la bienvenue aux membres nouvellement élus et nous leur souhaitons plein succès dans cette tâche importante et ardue qu'ils entreprennent. Nous soulignons que, de l'Assemblée générale, la République dominicaine continuera à appuyer fermement l'agenda pour la paix et la sécurité internationales.

Annexe VII

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie tous les intervenants pour leurs déclarations. Je tiens à remercier tout particulièrement notre collègue belge et son équipe pour la diligence dont ils ont fait preuve pour faciliter l'application de la résolution 2231 (2015) au cours des deux dernières années.

Il y a cinq ans, des efforts diplomatiques persistants ont abouti à un accord visant à garantir que le programme nucléaire iranien continue d'avoir un caractère exclusivement pacifique. L'Estonie a exprimé à plusieurs reprises son appui au Plan d'action global commun (PAGC). Le PAGC reste, selon nous, un élément clef de l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire, et il joue un rôle crucial dans la sécurité régionale et internationale. Grâce aux limites strictes et aux mécanismes de contrôle internationaux établis par le Plan, le programme nucléaire iranien reste soumis à un contrôle et à une vérification stricts. Nous pensons que ces mesures de transparence restent essentielles pour éviter la perspective d'un Iran doté de l'arme nucléaire.

À cet égard, je tiens à souligner le rôle important de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans la vérification et le contrôle des engagements en matière nucléaire pris par l'Iran dans le cadre du PAGC. L'Estonie salue le travail impartial et professionnel de l'Agence. Nous encourageons l'Iran à poursuivre son dialogue et sa coopération constructifs avec l'AIEA.

Le PAGC a été confronté à un certain nombre de difficultés au cours des dernières années. L'Estonie regrette profondément la décision prise par l'Iran en 2019 de commencer à réduire les engagements qu'il avait pris en matière nucléaire au titre du Plan. En conséquence, l'Iran a de nouveau accumulé des niveaux inquiétants d'uranium enrichi et a acquis de nouvelles connaissances grâce à ses activités de recherche et de développement.

Nous prenons note avec inquiétude du dernier rapport de l'AIEA, qui fait état de l'intention de l'Iran d'installer de nouvelles centrifugeuses avancées à l'installation d'enrichissement du combustible de Natanz, ce qui va à l'encontre des engagements pris dans le cadre du PAGC. En outre, nous prenons note avec grand regret des récentes lois adoptées par le Parlement iranien dans le but de développer le programme nucléaire iranien et de restreindre l'accès des inspecteurs de l'AIEA aux principaux sites nucléaires. Ces mesures sont incompatibles avec les efforts visant à préserver l'accord. Nous demandons instamment à l'Iran d'annuler sans délai ces mesures et d'autres mesures contraires à ses engagements, et de s'abstenir de prendre de nouvelles mesures d'escalade.

En plus du domaine nucléaire, l'Iran se livre à d'autres agissements préoccupants. Du fait de l'adoption par l'Iran de mesures incompatibles avec les mesures restrictives énoncées à l'annexe B à la résolution 2231 (2015), ainsi qu'avec d'autres résolutions du Conseil de sécurité et avec les obligations internationales, il est difficile de considérer ce pays comme un acteur responsable. Je fais ici référence au fait que l'Iran a mis à l'essai et mis au point des missiles balistiques et des technologies connexes, a attaqué des navires commerciaux dans le golfe d'Oman, a endommagé les installations pétrolières saoudiennes et transfère des armes à ses supplétifs au Liban, en Iraq, en Syrie et au Yémen. Ces activités de prolifération ont un effet fortement déstabilisateur sur la région. Elles ne font qu'accroître la méfiance et alimenter l'escalade des tensions. Ces activités sont inacceptables et doivent cesser immédiatement.

Malgré les difficultés, nous gardons l'espoir qu'il existe un moyen de préserver le PGAC et de garantir sa pleine mise en œuvre. L'Estonie se félicite de l'engagement des participants au PGAC et des efforts déployés pour s'attaquer et trouver une solution viable aux problèmes de non-respect. Nous pensons qu'une fois que les participants engageront un dialogue constructif et de fond dans le cadre du mécanisme de règlement des différends et qu'ils se conformeront de nouveau pleinement à l'accord, cela permettra de renforcer la confiance et de créer des possibilités de lever d'autres préoccupations liées à la sécurité régionale.

Annexe VIII**Déclaration de M^{me} Nathalie Broadhurst Estival, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, le Chef de la Délégation de l'Union européenne, ainsi que le Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), pour leurs présentations extrêmement complètes et intéressantes.

En premier lieu, je salue le dixième rapport du Secrétaire général (S/2020/1177) sur la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), qui vient de nous être présenté par M^{me} DiCarlo. Ce rapport rappelle non seulement le soutien constant du Secrétaire général à la résolution 2231 (2015) et au Plan d'action global commun, mais il démontre également l'appui apporté jour après jour par le Secrétariat à la mise en œuvre concrète opérationnelle de la résolution dans ses différentes dimensions, confirmant par là-même que la résolution 2231 (2015) et le Plan d'action restent bien le seul cadre juridique en vigueur aujourd'hui. Le rapport du Facilitateur récemment adopté (voir S/2020/1244) pour la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) est également particulièrement utile de ce point de vue, et je l'en remercie. Je souhaite aussi souligner qu'il est indispensable que le Secrétariat continue de disposer des moyens nécessaires au suivi de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015).

Avec l'Allemagne et le Royaume-Uni, la France a travaillé sans relâche à la préservation du Plan d'action. Les déclarations iraniennes visant à faire des E3 – la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni – les responsables de la situation actuelle sont particulièrement malvenues à cet égard. Cet accord est une réalisation essentielle de la diplomatie multilatérale et de l'architecture de non-prolifération. Nous avons négocié le Plan d'action avec la conviction qu'il contribuerait de manière décisive à la construction de la confiance dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales. Il reste aujourd'hui le meilleur moyen d'encadrer de manière vérifiée le programme nucléaire iranien pour nous assurer que l'Iran développe l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques.

Nous nous trouvons aujourd'hui à un moment clef pour la préservation de cet accord. Notre première priorité est de mettre fin aux violations par l'Iran de l'accord, qui le vident de substance, et d'éviter de nouvelles actions de l'Iran qui l'affaibliraient encore davantage.

Nous sommes très préoccupés par l'annonce récente par l'Iran de son intention d'installer trois nouvelles cascades de centrifugeuses avancées dans l'usine d'enrichissement de l'uranium de Natanz et par la loi récemment adoptée par le Parlement iranien qui, si elle est pleinement mise en œuvre, contribuerait à développer massivement le programme d'enrichissement, à diminuer significativement les capacités de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à reprendre des activités abandonnées par l'Iran il y a une vingtaine d'années qui n'ont pas de justification civile crédible. Ces mesures seraient absolument incompatibles avec le Plan d'action et les autres engagements nucléaires de l'Iran. Leur mise en œuvre viendrait mettre en péril l'équilibre sur lequel l'accord a été construit, en amenant l'Iran à une situation plus grave que celle qui existait avant la conclusion du Plan d'action.

Notre deuxième priorité est d'obtenir le plein retour de toutes les parties prenantes au respect intégral de l'accord, comme le Ministre Jean-Yves Le Drian l'a clairement rappelé hier lors de la réunion de la Commission conjointe des États participants au Plan d'action. C'est essentiel pour préserver le Plan d'action. À cet égard, nous sommes très encouragés par les récentes déclarations du futur Gouvernement des États-Unis sur le Plan d'action, qui pourraient ouvrir la voie à un retour des États-Unis dans l'accord de Vienne et esquisser ainsi une perspective diplomatique pour un retour des États-Unis et de l'Iran à l'accord et répondre aux préoccupations plus larges qui concernent l'Iran.

La priorité aujourd'hui est claire : préserver l'espace pour la diplomatie afin de permettre le plein retour de tous les participants à la mise en œuvre pleine et entière de l'accord. Dans un contexte où les risques et les défis sont nombreux, il n'existe pas d'autre voie que le respect intégral de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action, dans tous ses volets. Nous nous réjouissons que ce message ait été exprimé clairement dans la déclaration ministérielle qui a été adoptée hier par les participants à l'accord.

Enfin, et c'est mon troisième point, comme nous l'avons unanimement exprimé lors de la réunion du Conseil de sécurité du 20 octobre dernier (voir S/2020/1037), il est également nécessaire de répondre aux préoccupations touchant à la sécurité régionale. Le retour de toutes les parties à l'accord de Vienne peut, de ce point de vue, contribuer à restaurer la confiance et à ouvrir le dialogue sur ces questions pour trouver des solutions politiques aux conflits de la région et prévenir toute escalade. Il importe à ce titre que l'Iran se conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur l'interdiction du transfert d'armes vers les acteurs non étatiques au Proche et au Moyen-Orient. La France est prête à s'engager avec ses partenaires du groupe E3 dans un dialogue constructif sur les questions de sécurité régionale, en lien avec le Secrétaire général, les pays de la région et les principaux partenaires, car la sécurité de la région est aussi une question de paix et de sécurité internationales et nous concerne tous.

Les E3 ont joué depuis 2003 un rôle clef sur le dossier nucléaire iranien. Nous sommes aujourd'hui déterminés à continuer à assumer nos responsabilités.

Annexe IX**Déclaration de M. Christoph Heusgen, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens tout d'abord à remercier l'intervenant, M. Olof Skoog, de nous avoir rappelé le rôle important du Haut Représentant de l'Union européenne en ce qui concerne le Plan d'action global commun (PAGC). Je voudrais rendre un hommage particulier à M^{me} Helga Schmid, qui était la Secrétaire générale du Service européen pour l'action extérieure et une sorte de marraine du Plan d'action. Après de nombreuses années, elle est maintenant devenue Secrétaire générale de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Je voudrais également remercier M. Philippe Kridelka et son prédécesseur, M. Marc Pecsteen de Buytswerve, ainsi que leurs équipes, du dévouement avec lequel ils se sont acquittés de leur fonction de Facilitateur ces deux dernières années. Enfin et surtout, je remercie une fois de plus M^{me} Rosemary DiCarlo de son exposé, et je salue le soutien continu du Secrétariat dans la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015). Nous remercions également le Secrétaire général en personne de son soutien continu au Plan d'action.

Dans ce contexte, je voudrais aborder une question soulevée par notre collègue russe concernant les débats en cours à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Je partage son point de vue. Nous devons être unis pour bloquer les tentatives de nos partenaires américains de réduire les fonds alloués au Secrétariat pour les tâches liées à la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015).

Notre position sur le PAGC n'a pas changé. Le groupe E3 – la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni – a travaillé sans relâche pour préserver cet accord. Hier encore, le 21 décembre, lors d'une réunion virtuelle informelle des participants au Plan d'action au niveau ministériel, tous les autres participants ont réaffirmé leur engagement. Ils ont également reconnu la perspective du retour des États-Unis au sein de l'accord et exprimé leur volonté d'aborder positivement cette question dans un effort commun.

Toutefois, les Ministres des affaires étrangères ont également débattu des difficultés actuelles de mise en œuvre. Il est urgent que l'Iran cesse tout agissement contraire à ses engagements en matière nucléaire et s'abstienne de toute autre action susceptible de violer et de vider de sa substance le PAGC. L'Iran doit revenir au respect intégral du Plan d'action. Nous sommes profondément préoccupés par son installation de centrifugeuses avancées à l'usine d'enrichissement de combustible de Natanz, qui serait en violation flagrante du Plan d'action. Nous sommes également préoccupés par le fait que, si elle est appliquée, la récente loi adoptée par le Parlement iranien élargirait considérablement le programme nucléaire iranien, en violation du Plan d'action, et limiterait l'accès de l'Agence internationale de l'énergie atomique à des fins de surveillance.

En ce qui concerne l'annexe B à la résolution 2231 (2015), je tiens à réaffirmer brièvement que nous considérons toujours que la mise au point par l'Iran de missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires et de technologies connexes est incompatible avec le paragraphe 3 de l'annexe B. Nous réaffirmons la nécessité de veiller au respect par tous les États des dispositions de l'annexe B, notamment l'interdiction du transfert à destination et en provenance de l'Iran des articles énumérés dans le cadre du Régime de contrôle de la technologie des missiles.

Pour de nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, la situation est sombre. Il n'en va pas nécessairement de même pour le dossier nucléaire iranien. La résolution 2231 (2015) a survécu à quatre années d'attaques frontales et reste une pierre angulaire de l'architecture de non-prolifération et de sécurité dans la

région. Je tiens à remercier toutes les personnes autour de la table qui ont contribué à la préservation du PAGC, et à rendre un hommage particulier aux Ambassadeurs de l'Indonésie et du Niger pour ce qu'ils ont fait pendant leurs présidences. Une fois que la mise en œuvre du PAGC sera pleinement rétablie, nous devons relever ensemble tous les défis auxquels la région est confrontée. Nous devons également continuer à nous occuper de la situation désastreuse de l'Iran en matière de droits de l'homme.

Annexe X**Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, l'Ambassadeur Olof Skoog et l'Ambassadeur Philippe Kridelka.

En juin 2019, lorsque ma délégation a fait sa première déclaration sur cette question, nous avons indiqué que nous partageons l'avis du Secrétaire général, à savoir que le Plan d'action global commun (PAGC) est une avancée majeure sur le plan du multilatéralisme, de la non-prolifération nucléaire, du dialogue et de la diplomatie (voir S/PV.8564). Alors que nous faisons nos observations à cette réunion, notre point de vue reste inchangé. Nous sommes désormais à mi-chemin de l'examen par le Conseil de sécurité de la question nucléaire iranienne. Nous ne pouvons pas nous permettre de repartir de zéro et de gaspiller autant d'efforts. À cet égard, qu'il me soit permis de souligner ce qui suit.

Premièrement, il importe plus que jamais de préserver et d'appuyer le PAGC et la résolution 2231 (2015). Toutes les parties doivent s'abstenir de toute action qui irait à l'encontre de la mise en œuvre pleine et effective du PAGC et de la résolution 2231 (2015). Nous restons préoccupés par le retrait des États-Unis du PAGC, par la réimposition des sanctions et par la décision de l'Iran de réduire ses engagements opérationnels dans le cadre du PAGC.

Tous les différends doivent être rapidement réglés par le dialogue et la diplomatie, en particulier par l'intermédiaire du mécanisme de règlement des différends prévu par le PAGC. Les questions qui ne sont pas directement liées au PAGC ou à la résolution 2231 (2015) doivent être traitées séparément et ne doivent pas compromettre ni entraver les progrès réalisés.

Nous continuons de nous féliciter de la coopération entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique à des fins de contrôle, car la transparence est également un élément important du renforcement de la confiance, qui est un des aspects du PAGC.

Nous nous félicitons également de la déclaration ministérielle conjointe des participants au PAGC adoptée le 21 décembre, dans laquelle ils ont réaffirmé leur engagement à préserver le PAGC. Notre position sur la question du PAGC est claire et fondée sur des principes, comme nous l'avons précisé en août (voir S/2020/805). Les dispositions de la résolution 2231 (2015) sont toujours en vigueur.

Deuxièmement, nous soulignons l'importance de faire respecter l'état de droit. L'état de droit et le multilatéralisme sont les pierres angulaires de l'ONU. L'unilatéralisme n'a pas sa place au sein de notre communauté internationale. Chacun doit également agir de bonne foi et prendre toutes les mesures qui s'imposent pour s'acquitter de ses responsabilités, et toutes les parties doivent respecter l'état de droit afin d'instaurer l'ordre et la stabilité.

À certains moments, nos efforts pour maintenir l'état de droit et la stabilité ont été mis à l'épreuve. Cependant, comme nous l'avons fait à l'époque, aujourd'hui, nous devons rester fidèles à nos principes et ne pas nous laisser influencer par des gains temporaires à court terme. Nous devons continuer à concentrer tous nos efforts sur notre principal objectif commun : garantir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par l'Iran, protéger les intérêts légitimes de l'Iran et plus généralement, maintenir la paix et la stabilité et garantir la prospérité pour tous.

Troisièmement, nous devons continuer d'avancer vers un monde exempt d'armes nucléaires. Le PAGC reste un élément important de l'architecture mondiale

de non-prolifération. Il contribue à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région, ce qui est essentiel pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires et la promotion d'une mise en œuvre équilibrée des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'ensemble de la communauté internationale – et pas seulement les parties au PAGC ou les membres du Conseil de sécurité – est tenue de l'appuyer pleinement.

Notre position sur cette question est claire, car nous sommes parties à des traités importants dans ce domaine, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Par ailleurs, l'Indonésie est l'un des principaux partisans du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et se réjouit à l'avance de son entrée en vigueur le 22 janvier 2021.

Avant de conclure mon intervention, et puisqu'il s'agit de notre dernière réunion sur la résolution 2231 (2015), ma délégation tient à remercier de leur coopération tous les membres de la formation 2231 du Conseil. Je voudrais également remercier le Facilitateur, l'Ambassadeur Philippe Kridelka, ainsi que son équipe, du leadership dont ils ont fait preuve au cours des deux dernières années, et d'avoir réussi à faire adopter le rapport (voir S/2020/1244) à temps. Je voudrais également rendre hommage à l'Ambassadeur Marc Pecsteen de Buytswerve pour son action utile au Conseil.

Alors que notre mandat au Conseil touche à sa fin, nous continuons d'espérer que le PAGC et la résolution 2231 (2015) seront effectivement mis en œuvre et continueront de contribuer au régime de non-prolifération, ainsi qu'à la stabilité et à la paix dans la région. Notre détermination à appuyer cet objectif restera intacte même lorsque notre pays ne sera plus membre du Conseil.

Étant donné qu'il s'agit également de la dernière réunion du Conseil prévue pour ce mois, je voudrais remercier mon frère, Jerry Matjila, de son excellente présidence ce mois-ci. Il a présidé les réunions avec élégance, charme et grâce. Il a indiqué que les cinq membres sortants partiront selon l'ordre alphabétique anglais ; je leur ferai donc mes adieux juste avant lui.

Alors que notre mandat touche à sa fin, je voudrais dire quelques mots. Nous espérons qu'en tant que membre du Conseil de sécurité, nous avons pu répondre aux souhaits de l'ensemble des Membres de l'ONU au cours des deux dernières années, et nous espérons avoir dûment rempli notre mandat en tant que membre du Conseil, tel que consacré par la Charte des Nations Unies, surtout s'agissant de maintenir la paix et la sécurité internationales et de sauver le plus grand nombre possible de vies humaines. Nous tenons à remercier de leur appui tous les États Membres de l'ONU qui nous ont fait confiance.

Nous remercions tous les pays qui ont été membres du Conseil de sécurité depuis 2018. Nous avons tiré des enseignements de leurs expériences. Nous remercions également ceux qui ont été membres du Conseil en 2019 et en 2020 de leur coopération constructive et de l'appui appréciable qu'ils ont fourni à notre délégation. Nous remercions nos collègues, les cinq membres sortants, de leur collaboration, et nous souhaitons plein succès aux cinq nouveaux membres et nous sommes convaincus qu'ils amélioreront les travaux du Conseil.

Nous remercions sincèrement et tout particulièrement Hasmik Egian et l'équipe du Secrétariat, les interprètes, les ingénieurs du son, le personnel chargé de la sécurité et toutes celles et tous ceux qui ont travaillé en coulisse pour que le Conseil puisse continuer de fonctionner même pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous voudrions également remercier les membres de la presse, les organisations non gouvernementales et les groupes de réflexion qui ont suivi nos travaux et sont devenus de précieux partenaires de discussion.

Je tiens à remercier toute mon équipe au sein de la Mission de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, à qui je suis incroyablement redevable et reconnaissant pour l'ardeur au travail dont elle a fait preuve au cours des deux dernières années. En réalité, c'est elle qui a fait du mandat de l'Indonésie au Conseil un succès.

Enfin, j'espère que nous avons apporté au Conseil les couleurs, les valeurs et les principes qui nous sont chers. Nous avons défendu vigoureusement la mise en œuvre fidèle de la Charte et des résolutions de l'ONU. Nous avons fait de notre mieux pour favoriser l'unité et le consensus et pour promouvoir la paix.

Nous sommes entrés au Conseil en 2019 avec une chemise en batik, et nous quittons le Conseil avec dignité, avec cette chemise en batik intacte. Adieu à tout le monde.

Annexe XI**Déclaration de M. Niandou Aougi, Représentant permanent adjoint du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je voudrais remercier M^{me} Rosemary DiCarlo, l'Ambassadeur Philippe Kridelka, ainsi que M. Olof Skoog pour leurs exposés.

Ma délégation a pris note des conclusions et recommandations contenues dans le dixième rapport du Secrétaire général (S/2020/1177) sur l'application de la résolution 2231 (2015) et invite les États Membres ainsi que l'ensemble des parties prenantes à se conformer aux obligations auxquelles elles ont librement souscrit.

Je tiens à réaffirmer l'attachement du Niger à l'application intégrale de la résolution 2231 (2015), qui a entériné le Plan d'action global commun (PAGC) sur le programme nucléaire iranien.

Il est incontestable que le PAGC constitue, en tant qu'expression de la volonté de la communauté internationale portée par le Conseil de sécurité, un instrument essentiel de la lutte contre la prolifération nucléaire. À cet égard, il doit être préservé. C'est pourquoi nous exhortons l'ensemble des parties à l'accord à s'en tenir à la stricte application de ses dispositions, en termes d'obligations, mais aussi de droits, et de faire recours au mécanisme de règlement des différends prévu par le Plan, au cas où des difficultés surviendraient dans le cadre de la mise en œuvre de ses dispositions.

Pour mon pays, le Niger, le communiqué de presse de l'Agence internationale de l'énergie atomique publié le 26 août 2020, indiquant que la République islamique d'Iran lui avait permis d'accéder à deux sites dont elle avait demandé l'accès et facilitait les activités de vérification visant à résoudre les problèmes liés à l'application des garanties, semble être une avancée quant à la nécessité pour la communauté internationale de jeter les bases d'une nouvelle relation, fondée sur la confiance et le respect mutuels, avec la République islamique d'Iran. Nous appelons à cet égard l'Iran à inverser toutes les activités entreprises ces derniers temps et qui pourraient contrevenir aux dispositions du PAGC. Cet instrument doit être poursuivi de bonne foi par toutes les parties.

Ma délégation se joint à l'appel lancé par le Secrétaire général d'alléger, pour des raisons humanitaires, toutes les mesures économiques unilatérales qui pourraient empêcher l'Iran de mobiliser les moyens de lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Aussi, il est urgent de prendre en compte la situation qui prévaut actuellement dans la région du golfe Persique qui pourrait, si des mesures adéquates ne sont envisagées, s'ajouter aux difficultés qui nous préoccupent aujourd'hui et dont les conséquences imprévisibles pourraient être incalculables pour la paix et la sécurité internationales.

Annexe XII**Déclaration de M. Dmitry Polyanskiy, Premier Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Je remercie M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique et Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), pour leurs exposés.

L'année écoulée n'a été facile pour aucun d'entre nous, et pas seulement à cause du coronavirus (COVID-19). À partir de juin, les tentatives faites par les États-Unis pour punir l'Iran à tout prix – ou plutôt, pour punir un régime qui ne convient pas aux États-Unis – sont devenues imprudentes et de plus en plus irrationnelles. Nos partenaires à Washington ont d'abord tenté de forcer les membres du Conseil de sécurité à imposer un embargo sur les armes sans précédent contre l'Iran, au moyen d'un nouveau projet de résolution (S/2020/797), sans aucun motif convaincant. Ils ont ensuite affirmé qu'ils avaient le droit de rétablir unilatéralement aux sanctions de l'ONU contre l'Iran, qui avaient été en vigueur jusqu'en 2015, selon une prétendue règle de caducité. Nos partenaires américains ont serré les vis contre Téhéran presque quotidiennement, cherchant à se convaincre et à convaincre le reste du monde qu'une politique de pression maximale sur l'Iran était la seule façon de résoudre tous les problèmes qui se posaient.

Toutes ces tentatives ont échoué. Je tiens à souligner que ce dossier a été l'un des rares cas où les membres du Conseil de sécurité se sont unanimement opposés aux États-Unis, ce qui est très révélateur. Les positions des membres du Conseil dans leur évaluation du dossier iranien sont certes variées et nuancées, y compris parmi nos collègues en ce qui concerne le Plan d'action global commun (PAGC), mais toutes ces divergences de vues paraissent insignifiantes en comparaison du degré d'absurdité et de destruction dont les États-Unis ont fait preuve au cours des six derniers mois en s'opposant à tous les autres membres du Conseil.

Le Conseil n'a pas succombé à la provocation de Washington et a agi exactement comme il le devait, en restant attaché au droit international et à ses obligations de renforcer la paix et la sécurité internationales, en suivant strictement la lettre et l'esprit de la résolution 2231 (2015), et en faisant preuve de bon sens, ce qui est tout à son honneur. Nous sommes fiers de constater qu'au cours de ces six mois, l'autorité du Conseil de sécurité en ce qui concerne le cas iranien n'a fait que croître.

En l'absence de rétablissement des sanctions, le régime juridique international établi par la résolution 2231 (2015) reste pleinement en place et le document lui-même continue d'être mis en œuvre conformément aux paramètres et aux calendriers convenus précédemment. L'illégitimité de la demande des États-Unis de déclencher la procédure de rétablissement des sanctions a été confirmée par 13 membres du Conseil. Les Présidents du Conseil pour les mois d'août et de septembre ont clairement indiqué qu'ils n'étaient pas autorisés à donner suite à cette demande. Le Secrétaire général a adopté la même position sans équivoque. La Fédération de Russie, qui a accédé à la présidence du Conseil le 1^{er} octobre, a également déclaré publiquement que les sanctions ne seraient pas rétablies. Les Ministres des affaires étrangères des pays participant au PAGC ont mis un terme à cette affaire hier, le 21 décembre, dans la déclaration commune faite à l'issue de leur réunion.

Tels sont les faits. Que nos collègues américains les aiment ou non, c'est une autre histoire. Mais ils devront quand même accepter la réalité déterminée par la volonté politique collective de la majorité des membres du Conseil de sécurité. Une autre réalité qui déplaît à nos collègues américains est le fait que le régime spécial pour les transferts d'armes à destination ou en provenance de la République islamique d'Iran a expiré le 18 octobre.

Nous regrettons que le processus d'«adaptation psychologique» de nos collègues à cette réalité soit trop long. Ces douleurs fantômes se manifestent à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, où la délégation des États-Unis tente d'obtenir, dans le projet de budget de l'ONU pour l'année prochaine, des financements pour un comité des sanctions qui n'existe que dans son imagination. Nous espérons qu'une majorité de membres de l'Assemblée générale sera aussi raisonnable que les membres du Conseil et rejetteront ces tentatives absurdes.

Le dixième rapport du Secrétaire général (S/2020/1177) sur l'application de la résolution 2231 (2015) confirme une fois de plus que le rétablissement des sanctions n'existe pas dans la réalité. Le rapport indique très clairement que les États-Unis sont le seul État qui prétend le contraire. Les autres considèrent ces revendications comme dépourvues de tout fondement juridique, et donc sans conséquences politiques, juridiques ou pratiques. Nous nous félicitons en particulier de l'appel à appuyer et à utiliser pleinement la filière d'approvisionnement, qui reste une mesure de confiance essentielle dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015).

Nous notons avec satisfaction que, dans son rapport, le Secrétaire général déplore le retrait des États-Unis du Plan d'action et les mesures que ce pays a prises par la suite dans ce cadre, et indique qu'elles sont contraires aux objectifs fixés dans la résolution 2231 (2015). Tout aussi importante est la conclusion du Secrétaire général selon laquelle ces mesures risquent d'entraver la capacité d'autres parties à appliquer la résolution.

Néanmoins, on ne peut pas dire que le rapport du Secrétaire général soit pleinement équilibré. Le problème est le même qu'auparavant : on ne peut pas demander une partie de reprendre l'application intégrale d'un accord sans l'autre, d'autant plus qu'il est clair pour nous tous que le fait que l'Iran a cessé d'honorer ses engagements est une réponse directe aux actions destructrices et de provocation des États-Unis.

De plus, la partie iranienne a mis en garde contre ces conséquences à l'avance, comme le stipule le paragraphe 26 de l'annexe A au Plan d'action. Nous regrettons que les dirigeants de l'ONU n'aient pas eu le courage d'appeler clairement les États-Unis à reprendre la mise en œuvre intégrale et inconditionnelle de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action et à annuler toutes les mesures qu'ils ont prises qui vont à l'encontre de ces textes.

Pour la deuxième fois, nous sommes frappés par le langage cynique du rapport du Secrétaire général concernant l'assassinat des représentants iraniens. Le rapport ne contient pas un mot de condamnation de ces actes ni aucune mention de leurs conséquences négatives potentielles. Tout comme dans le cas de Qasem Soleimani, il n'y a pas un seul mot de regret concernant la mort de Mohsen Fakhrizadeh, à part le fait qu'il figurait sur la liste des sanctions. Il est difficile de qualifier cela autrement que de lâcheté.

Nous avons également du mal à trouver une explication à l'intérêt soudain accru du Secrétaire général pour les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique relatives au dossier iranien, en particulier en ce qui concerne le contrôle de la mise en œuvre de l'accord de garanties généralisées. Cela n'a pas été mentionné dans les rapports précédents, et il était généralement admis – pour autant que nous

sachions – que les discussions relatives à Vienne se déroulent exclusivement à Vienne, car New York ne dispose pas de compétences spécialisées nécessaires.

Comme le Conseil le sait bien, depuis des années, la Russie demande au Secrétariat de suivre strictement son mandat administratif et technique concernant la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015). Nous n'appuyons aucune enquête menée sous ses auspices, ni aucune autre activité non transparente menée par le Secrétariat dans le dos des États membres du Conseil de sécurité. Le personnel du Secrétariat n'a tout simplement pas l'autorité nécessaire pour mener de telles activités. Nous demandons à nos collègues américains, qui tentent de faire abstraction de ce fait, d'en tenir compte.

Le rapport du Secrétaire général a en outre mis en lumière la futilité des tentatives visant, à tort ou à raison, à dénoncer les violations par l'Iran des dispositions de l'annexe B de la résolution 2231 (2015) portant sur la procédure spéciale pour les transferts d'armes à destination et en provenance de l'Iran, ainsi que de la section concernant les missiles. À cet égard, nous voudrions souligner une fois de plus que les tentatives visant à présenter l'Iran comme la source de tous les troubles dans la région et une menace pour la sécurité de la région n'ont aucun fondement. Si nous ne provoquons pas l'Iran et n'aggravons pas la situation autour de ce pays, il y aurait beaucoup moins de problèmes dans la région.

Nous remercions la Belgique pour les efforts qu'elle a déployés en sa qualité de Facilitateur pour organiser les travaux menés dans le cadre de la formation 2231. La période de son mandat a été extrêmement turbulente. Cependant, la diplomatie belge a été à la hauteur de la situation, en prenant très au sérieux ses responsabilités de Facilitateur, qui consistent à rendre compte de manière stricte les travaux menés dans le cadre de cette formation. Nous savons qu'il n'a pas été facile de parvenir à un compromis sur le dernier rapport du Facilitateur (voir S/2020/1244). Nous ne pouvons pas dire que la version finale peut être considérée comme totalement équilibrée. Le texte aurait dû refléter la position de Téhéran de manière plus complète et plus équitable. Nous espérons que le futur Facilitateur tiendra compte de ces lacunes, jouera un rôle d'honnête médiateur et donnera aux parties la même chance d'exprimer leurs points de vue dans le rapport.

En Russie, il existe un dicton qui dit qu'« il est beaucoup plus facile de casser que de construire ». Au cours des six derniers mois, nous avons vu de nos propres yeux à quel point l'équilibre des intérêts et les contrôles mutuels qui sous-tendent l'accord nucléaire de 2015 sont fragiles. Jusqu'à présent, nous avons réussi à préserver l'accord grâce à nos efforts conjoints. Nous espérons que les États-Unis finiront par tirer les bonnes conclusions de ce qui s'est passé. Personne n'a demandé aux États-Unis d'assumer le rôle de gendarme du monde. Les tentatives de se conformer à ce rôle semblent anachroniques aujourd'hui. Il en va de même pour une politique irresponsable et arrogante de pression unilatérale qui finira par se retourner contre ceux qui la pratiquent. C'est pourquoi la mesure la plus logique pour les États-Unis serait de reprendre pleinement et inconditionnellement l'application des accords précédemment conclus dans le cadre du Plan d'action, sans poser des conditions préalables. Nous espérons que la nouvelle Administration américaine en prendra conscience et qu'elle prendra les mesures qui s'imposent dans un avenir proche. Le monde entier en bénéficiera.

Nous saluons également les déclarations des dirigeants iraniens selon lesquelles ils sont prêts à reprendre immédiatement l'application intégrale du Plan d'action dès que les États-Unis le feront.

Bien entendu, la situation dans le Golfe persique ne peut être appréhendée uniquement à travers le prisme du Plan d'action. Des mesures s'imposent pour

renforcer la confiance mutuelle entre les pays voisins dans la région, prévenir les crises et atténuer le risque d'affrontements militaires. À cette fin, la Russie propose un dialogue régional sur les questions de sécurité dans le golfe Persique. En octobre, sous notre présidence, le Conseil de sécurité a tenu une réunion publique consacrée à cette question (voir S/2020/1037), qui nous a permis de constater que pratiquement tous les acteurs souhaitent que l'on trouve des moyens tangibles de stabiliser la situation dans le golfe Persique. Une fois de plus, je voudrais souligner que les questions de sécurité régionale sont un sujet distinct, qui n'a rien à voir avec la situation du Plan d'action. Toutefois, cela ne diminue en rien son importance. Nous espérons que nous pourrions poursuivre cette discussion dans un avenir proche – non pas en termes généraux, mais en vue de prendre des décisions concrètes. Nous estimons que la région du Golfe est mûre pour une conversation pragmatique et raisonnable entre toutes les parties intéressées. Pour notre part, nous sommes prêts à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'un tel dialogue soit lancé le plus rapidement possible.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier de leur coopération les délégations des cinq pays qui quitteront le Conseil le 1^{er} janvier. Nous les remercions de leurs contributions aux travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité qu'ils ont présidés. Il est dommage que nous n'ayons pas pu nous réunir en personne, car il ne fait aucun doute que l'occasion le justifiait. Je souhaite à nos collègues bonne chance dans toutes leurs activités. Nous poursuivrons notre coopération au sein de l'Assemblée générale et des autres organes de l'ONU.

Deuxième déclaration de M. Dmitry Polyanskiy, Premier représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Je suis obligé de prendre à nouveau la parole, même si je ne l'avais pas prévu, pour répondre à mon collègue allemand, M. Christoph Heusgen. Durant son mandat au Conseil de sécurité, il semble avoir développé une étrange dépendance – il ne peut s'empêcher de critiquer la Russie à chaque réunion, même si cela n'est pas pertinent pour la question à l'examen. J'espère que ces symptômes malsains disparaîtront après le 1^{er} janvier.

M. Heusgen a mentionné de manière tout à fait inappropriée l'histoire du blogueur Navalny il y a quelques minutes et nous a recommandé de lire l'article a publié récemment par *Der Spiegel*. Nous lisons la presse, bien sûr, mais nous ne considérons pas les affirmations des journalistes comme étant la vérité absolue, surtout lorsqu'ils s'appuient sur des sources connues depuis longtemps pour être une sorte de bras journalistique des services de renseignement occidentaux. Nous ne faisons confiance qu'aux faits qui ne sont pas mis en doute. Dans ce cas, cependant, le degré d'absurdité des affirmations journalistiques qu'il a mentionnées est tout simplement hors norme. Il est même embarrassant que de telles absurdités de bas niveau et non professionnelles soient promues par M. Heusgen, un homme politique et un diplomate qui a la réputation d'être un homme sérieux, bien que très émotif. Peut-être que ce sont les effets de nombreuses années de lecture intensive du *New York Times* qui se font sentir. La santé mentale de qui que ce soit ne peut pas supporter une telle quantité de fausses nouvelles. Nous l'avons mis en garde à ce sujet.

Quant à l'affaire du prétendu empoisonnement de Navalny, je voudrais rappeler à nos collègues allemands que non seulement nos nombreuses questions spécifiques à la partie allemande, mais aussi les cinq demandes officielles d'assistance juridique du Bureau du Procureur général de la Fédération de Russie sont restées sans réponse.

Il est donc ridicule de dire que la partie allemande prend cette histoire au sérieux. Je lui demande de bien vouloir garder cela à l'esprit alors qu'il joue avec les nouvelles révélations fantasmagoriques de M. Navalny. Tôt ou tard, Berlin devra répondre de cette campagne de diffamation lancée sur son ordre.

Enfin, je voudrais dire au revoir à M. Heusgen en utilisant un aphorisme de l'écrivain Mikhail Zhvanetsky, qui nous a quittés récemment : « Quel dommage que vous partiez enfin. » Il va vraiment nous manquer. Je lui souhaite bonne chance dans la carrière qu'il décidera de poursuivre et lui souhaite plein succès.

Annexe XIII

Déclaration de M^{me} Diani Jamesha Prince, Conseillère à la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Skoog et l'Ambassadeur Kridelka, en sa qualité de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) .

Le Plan d'action global commun reste un pilier central de l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire et de la diplomatie multilatérale. Il est fondamental pour le maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales, et par conséquent, sa préservation est d'une importance capitale. Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme son engagement en faveur de l'application intégrale de la résolution 2231 (2015), et son appui ferme au Plan d'action.

Nous déplorons vivement le retrait des États-Unis de l'accord en mai 2018. Les décisions et les mesures qu'ils ont prises par la suite en réimposant les sanctions, en mettant fin aux dérogations et en adressant une notification au Conseil de sécurité en août vont à l'encontre des conditions et des objectifs énoncés dans la résolution et le Plan d'action. En ce qui concerne la notification adressée au Conseil en août, nous maintenons la position, exposée dans la lettre conjointe du 20 août 2020 des membres du groupe composé des trois États africains membres du Conseil de sécurité – le Niger, l'Afrique du Sud et la Tunisie – et de Saint-Vincent-et les-Grenadines, selon laquelle

« Puisqu'ils ont confirmé leur retrait du Plan global d'action commun et n'ont participé à aucun de ses mécanismes ni aux activités qui en découlent, les États-Unis ont cessé d'en être des participants. Ils ne sont donc pas fondés à adresser de notification au Conseil de sécurité en vertu de la résolution 2231 (2015). »

Nous continuons d'exhorter les États-Unis à adhérer à nouveau au Plan d'action. En outre, nous appelons à la levée de toutes les mesures coercitives unilatérales qui non seulement constituent une violation de la résolution 2231 (2015) et vont à l'encontre des objectifs du Plan d'action, mais qui entravent aussi considérablement la capacité de la République islamique d'Iran à lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Dans une communauté mondiale dont les membres sont interdépendants, cette urgence en matière de santé publique exige de coopérer au niveau international pour que tous les États soient en mesure de relever les défis actuels avec efficacité et efficience. Par conséquent, il faut mettre de côté les différends politiques afin de promouvoir la solidarité et de sauver des vies.

Nous déplorons également la décision de l'Iran de cesser de respecter plusieurs des engagements qu'il avait pris en matière nucléaire dans le cadre du Plan d'action. Nous constatons que l'Iran a indiqué que ces mesures étaient réversibles, étant donné qu'il les a prises après le retrait des États-Unis de l'accord. Toutefois, nous exhortons l'Iran à reprendre l'application intégrale de l'accord en vue de s'acquitter de toutes ses obligations et de contribuer à préserver cet accord. À cet égard, nous saluons la coopération continue de l'Iran avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre de ses activités de vérification et de contrôle. Nous appuyons résolument le mandat de l'AIEA visant à promouvoir l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique des technologies nucléaires.

La résolution 2231 (2015) et le Plan d'action n'ont pas été conçus uniquement pour s'assurer que le programme nucléaire de l'Iran serait utilisé exclusivement à des fins pacifiques. Ils visent également à créer un environnement qui favorise et facilite

des relations commerciales et économiques normales avec l'Iran. Par conséquent, la filière d'approvisionnement doit continuer à fonctionner pour que les avantages des relations que la résolution et le Plan d'action étaient censés favoriser se concrétisent. De même, le fonctionnement durable de l'Instrument de soutien aux transactions commerciales est essentiel.

Seuls l'engagement en faveur du dialogue et des négociations et le respect effectif de toutes les obligations permettront de régler les différends actuels entre les États participants au Plan d'action. En outre, nous exhortons l'ensemble de la communauté internationale à s'abstenir de prendre des mesures susceptibles d'exacerber les tensions et de décourager une coopération constructive ou l'application intégrale de l'accord. À cet égard, nous condamnons fermement toutes les exécutions extrajudiciaires ciblées, qui constituent une grave violation du droit international des droits humains, et dont les auteurs doivent rendre des comptes.

Nous réaffirmons que le Plan d'action reste la seule voie viable pour garantir une solution pacifique, globale et à long terme à la question nucléaire iranienne. La communauté internationale doit donc le soutenir, ainsi que tous les autres instruments multilatéraux visant à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, comme le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Pour sa part, Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme son engagement en faveur de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Pour terminer, nous voudrions dire au revoir à la Belgique et la remercier du dévouement avec lequel elle s'est acquittée de ses fonctions de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015). Nous faisons également nos adieux à nos collègues de la République dominicaine, de l'Allemagne, de l'Indonésie et de l'Afrique du Sud. Nous félicitons l'Afrique du Sud pour une présidence bien organisée et très réussie – même s'il reste encore une semaine. Nous souhaitons à l'Afrique du Sud un repos bien mérité et tranquille après sa présidence. Ce fut certainement un honneur de travailler avec tout un chacun cette année.

Annexe XIV

Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés instructifs les intervenants d'aujourd'hui, la Secrétaire générale adjointe DiCarlo pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2020/1177), l'Ambassadeur Philippe Kridelka, en sa qualité de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), et l'Ambassadeur Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne, au nom de la Commission conjointe.

Nous nous joignons aux autres orateurs pour saluer le dixième rapport (S/2020/1177) du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015). L'Afrique du Sud continue de se féliciter du Plan d'action global commun, qui constitue l'une des plus importantes réalisations diplomatiques en matière de non-prolifération nucléaire depuis la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Plan d'action reste un excellent exemple d'une action collective visant à consolider la paix par la coopération et la collaboration sur la base d'un accord contraignant. Nous sommes également d'avis que le Plan d'action a contribué considérablement à réduire les tensions liées au programme nucléaire iranien et qu'il reste essentiel pour promouvoir la paix, la stabilité et la normalisation des relations.

Par principe et en tant que socle de sa politique étrangère, l'Afrique du Sud appuie la diplomatie multilatérale, le respect du droit international et le règlement pacifique des conflits. À cet égard, nous appelons toutes les parties au Plan d'action et tous les membres du Conseil de sécurité à appuyer et à appliquer la résolution 2231 (2015), qui est essentielle pour que le Conseil puisse remplir son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par conséquent, nous nous félicitons de la déclaration ministérielle conjointe du 21 décembre sur le Plan d'action.

Le Plan d'action demeure le seul accord international légitime visant à régler la question nucléaire iranienne, et contribue également à la mise en place d'un régime mondial efficace de non-prolifération. Par conséquent, ma délégation appuie pleinement le point de vue du Secrétaire général selon lequel ces efforts diplomatiques doivent être préservés et renforcés.

L'Afrique du Sud prend note des préoccupations exprimées dans le rapport du Secrétaire général concernant les mesures prises par l'Iran pour cesser progressivement et partiellement d'honorer certains des engagements qu'il avait pris au titre du Plan d'action. L'Afrique du Sud exhorte l'Iran à s'acquitter pleinement des obligations qui lui incombent en vertu du Plan d'action afin de préserver ses chances de succès et de rassurer la communauté internationale quant au caractère pacifique de son programme nucléaire.

L'Afrique du Sud déplore toujours la décision des États-Unis de se retirer du Plan d'action. Nous partageons la déception exprimée par le Secrétaire général à cet égard dans ses rapports, en ce qui concerne la décision des États-Unis de ne pas renouveler les dérogations pour les projets de non-prolifération nucléaire dans le cadre du Plan d'action.

À notre avis, la décision des États-Unis a l'effet malencontreux de limiter la capacité de l'Iran à appliquer pleinement les dispositions du Plan d'action et de la résolution 2231 (2015). Il importe de rappeler que la levée des sanctions, notamment en ce qui concerne certaines matières nucléaires, était prévue par le Plan d'action. Il est essentiel que les États-Unis reconsidèrent leur position concernant leur retrait du Plan d'action.

L'Afrique du Sud appelle les partenaires de l'Union européenne à accélérer la mise en œuvre de l'Instrument de soutien aux transactions commerciales afin de garantir que l'Iran bénéficie des avantages économiques décrits dans le Plan d'action global commun, d'autant plus que l'humanité reste aux prises avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui continue de sévir et qui, selon l'Organisation mondiale de la Santé, a touché à ce jour plus de 76 millions de personnes dans des cas confirmés et entraîné plus de 1,6 million de décès.

Si nous nous félicitons du Plan d'action global commun qui constitue un outil essentiel de la non-prolifération nucléaire, nous réaffirmons que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie qu'elles ne seront plus jamais utilisées par quiconque, quelles que soient les circonstances.

L'Afrique du Sud rappelle au Conseil que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont des processus complémentaires et que l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire aura pour effet malencontreux de nuire aux avancées réalisées dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Nous souhaitons par ailleurs souligner l'importance de respecter le droit inaliénable des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'Afrique du Sud appuie sans réserve les zones exemptes d'armes nucléaires, qui apportent une contribution majeure à la non-prolifération nucléaire et constituent une étape essentielle vers l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. À cet égard, ma délégation insiste sur l'impérieuse nécessité de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. À cet égard, nous prenons note du communiqué convenu à l'issue de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui s'est tenue du 18 au 22 novembre 2019.

Pour terminer, dans l'intérêt de la sécurité générale de la région, l'Afrique du Sud continuera résolument d'appuyer les efforts visant à dissiper les tensions entre toutes les parties prenantes dans la région du Golfe et entend favoriser systématiquement le dialogue plutôt que l'antagonisme, afin de préserver les acquis obtenus à l'appui du maintien de la paix et de la sécurité internationales au sens large.

Annexe XV**Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais remercier de leurs exposés circonstanciés M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; l'Ambassadeur Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom du Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en sa qualité de Coordinateur de la Commission conjointe établie par le Plan d'action global commun ; et l'Ambassadeur Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique, en sa qualité de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

La Tunisie réaffirme que le Plan d'action global commun constitue un ajout important au dispositif mondial de non-prolifération et qu'il a sensiblement contribué à réduire les tensions liées au programme nucléaire iranien. Tout en réaffirmant l'importance de répondre aux préoccupations légitimes de sécurité dans la région, nous estimons que l'effondrement du Plan d'action ne servirait en aucun cas cet objectif. Aussi renouvelons-nous notre appel à la mise en œuvre complète et efficace de cet accord et de la résolution 2231 (2015) par toutes les parties.

Étant donné que la résolution 2231 (2015) indique clairement que la notification, envisagée au paragraphe 11, doit être reçue

« [d']un État participant [concernant] un problème dont l'État participant considère qu'il constitue un non-respect notable d'engagements prévus par le Plan d'action »,

et que les États-Unis se sont, de leur propre chef, retirés unilatéralement du Plan d'action, la Tunisie a été parmi les membres du Conseil de sécurité qui ont considéré que ces derniers ne pouvaient soumettre une telle notification en vertu de la résolution 2231 (2015). En conséquence, nous n'avons pas été à même d'appuyer les mesures demandées à cet égard à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, notamment la facilitation du rétablissement du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et de son groupe d'experts.

Nous notons que le Secrétaire général, dans son dernier rapport (S/2020/1177), continue d'affirmer que le retrait des États-Unis de l'accord et la réimposition de sanctions nationales sont contraires aux objectifs énoncés dans la résolution 2231 (2015), et que d'autres mesures prises par les États-Unis pourraient empêcher l'Iran et d'autres États Membres de l'ONU de respecter leurs engagements au titre de la résolution 2231 (2015). Nous espérons sincèrement que cette situation sera bientôt renversée.

Dans le même temps, nous encourageons l'Iran à reconsidérer sa décision de ne plus respecter ses engagements nucléaires. Nous prenons note des divergences d'interprétation qui persistent en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions de l'annexe B de la résolution 2231 (2015), en particulier pour ce qui est des activités liées aux missiles balistiques, et appelons à nouveau toutes les parties concernées à participer à un dialogue constructif pour résoudre ces divergences.

Dans l'intervalle, nous encourageons l'Iran à s'abstenir de toute activité susceptible d'approfondir la méfiance et d'exacerber les tensions dans la région, qui dès mai 2018 ont atteint un niveau extrêmement dangereux. Nous réaffirmons notre condamnation de ces attaques et appelons toutes les parties à s'abstenir de tout acte qui pourrait aggraver davantage la situation.

Enfin, la Tunisie salue toutes les initiatives visant à promouvoir le dialogue et la confiance entre les parties concernées, en particulier les pays de la région, y compris par la création de nouvelles instances et de nouveaux mécanismes.

Parallèlement, nous réaffirmons notre conviction selon laquelle la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, établie par l'Assemblée générale, qui a tenu avec succès sa première session en novembre 2019, peut servir d'instance pour un dialogue régulier et un renforcement de la confiance sur toutes les questions liées à la non-prolifération, au désarmement et à la sécurité régionale, et contribuer à réduire les tensions dans la région. Nous encourageons donc une fois de plus toutes les parties concernées à participer de manière constructive aux prochaines sessions de la Conférence.

Annexe XVI

Déclaration de M^{me} Barbara Woodward, Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord m'associer à mes préopinants pour saluer le dixième rapport du Secrétaire général (S/2020/1177) sur l'application de la résolution 2231 (2015). Je remercie également le Secrétariat de son professionnalisme et de son soutien de tous les instants au Secrétaire général, qui ont permis la publication de ce rapport. Mes remerciements vont aussi à la Belgique pour son rôle de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) et le dernier rapport de celui-ci (voir S/2020/1244).

Le Royaume-Uni reste résolument attaché au Plan d'action global commun. Nous avons exprimé à maintes reprises et sans équivoque notre regret et notre inquiétude face à la décision des États-Unis de se retirer de l'accord et de réimposer des sanctions à l'Iran. Nous comprenons les répercussions que cela continue d'avoir sur l'Iran et le peuple iranien. La déclaration conjointe des autres participants au Plan d'action global commun publiée à l'issue de la réunion de la Commission conjointe qui s'est tenue hier au niveau ministériel est l'expression la plus récente de notre engagement.

Depuis mai 2018, nous avons travaillé sans relâche pour préserver le Plan d'action et avons pleinement respecté nos engagements. Nous avons assumé la coprésidence du projet de modernisation du réacteur d'Arak afin d'en faire une installation non propice à la prolifération, et avons élaboré l'Instrument de soutien aux transactions commerciales, qui est prêt à jouer un rôle important pour appuyer le commerce légitime avec l'Iran. Dès lors, nous ne pouvons que déplorer les récentes critiques iraniennes concernant l'approche des E3, à savoir la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Il est également profondément regrettable que depuis 2019, l'Iran ait pris des mesures nucléaires contraires à ses engagements au titre du Plan d'action global commun. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a confirmé que l'Iran avait continué d'installer des cascades de centrifugeuses IR-2m à Natanz et d'élargir son programme d'enrichissement de l'uranium et ses stocks au-delà des limites fixées par le Plan d'action global commun. Ces actes mettent en péril les avantages en matière de non-prolifération découlant de cet accord.

Comme nos collègues français et allemands, nous sommes également profondément préoccupés par l'annonce faite récemment par l'Iran de son intention d'installer trois cascades de centrifugeuses avancées à Natanz, ainsi que par la loi adoptée récemment par le Parlement iranien, qui, si elle est appliquée, développera considérablement le programme nucléaire de l'Iran et limitera l'accès de l'AIEA en vue de mener ses activités de contrôle. Ces mesures sont incompatibles avec le Plan d'action global commun et les engagements pris par l'Iran en matière nucléaire.

Je saisis cette occasion pour féliciter le Secrétaire général d'avoir salué, dans son rapport, le rôle crucial de l'AIEA, dont les activités de contrôle et de vérification sont essentielles pour rassurer la communauté internationale quant au caractère pacifique du programme nucléaire iranien.

Tout en reconnaissant que l'Iran n'a effectué aucun tir d'essai durant la période considérée, nous demeurons préoccupés par le fait que l'Iran est en train de perfectionner sa technologie des missiles balistiques. Nous prenons note des annonces par l'Iran, en août, concernant deux nouveaux systèmes de missiles balistiques et, en

novembre, concernant un système de missiles situé dans une installation souterraine et capable d'effectuer de multiples lancements.

Le Secrétariat a un rôle important et constant à jouer en matière de suivi et de signalement concernant les restrictions au programme de missiles balistiques de l'Iran qui restent en place au titre de l'annexe B à la résolution 2231 (2015). Le Royaume-Uni s'oppose donc à toute proposition faite à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale qui aurait pour but de réduire le budget relatif à la résolution 2231 (2015) au-delà de ce qu'a recommandé le Secrétaire général.

Cette année a été marquée par la poursuite des activités déstabilisatrices de l'Iran au Moyen-Orient. Nous sommes préoccupés par les conclusions auxquelles est parvenu le Secrétariat sur la base d'images montrant quatre missiles antichar guidés en Libye, dont un a des caractéristiques similaires à celles d'armes fabriquées en Iran.

Par ailleurs, tout porte à croire que l'Iran continue de transférer des missiles à des groupes armés, notamment les houthistes au Yémen, en violation de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2216 (2015) et 1540 (2004). Cette prolifération déstabilise la région et exacerbe des tensions déjà élevées ; elle doit cesser.

Les circonstances de la mort du scientifique nucléaire iranien Mohsen Fakhrizadeh restent floues. À ce jour, aucun État ni aucun acteur non étatique n'en a revendiqué la responsabilité, mais le Royaume-Uni a condamné à maintes reprises les assassinats extrajudiciaires, quel que soit le moment ou le lieu où ils sont commis. L'Iran ne fait pas exception.

Je termine en réitérant notre préoccupation face aux tensions actuelles dans la région. Une escalade ne serait dans l'intérêt de personne. Nous saluons de nouveau la déclaration commune publiée par les participants restants au PAGC hier à la réunion de la Commission conjointe tenue au niveau ministériel.

Nous espérons que les États-Unis réintégreront le Plan d'action global commun l'année prochaine et que l'Iran recommencera à appliquer l'accord. Un retour à la diplomatie est le meilleur moyen de renforcer la sécurité dans la région, de préserver le régime de non-prolifération nucléaire et d'empêcher l'Iran de mettre au point une arme nucléaire.

Enfin, même si je suis la dernière arrivée au Conseil de sécurité, je saisis cette occasion pour remercier tous mes collègues de leur accueil chaleureux, et je m'associe à ceux qui ont rendu hommage à nos collègues belges, sud-africains, dominicains, allemands et indonésiens qui vont nous quitter. Pour reprendre les paroles de Shakespeare, « Se quitter est un si doux chagrin ». Je me réjouis de continuer à coopérer avec tous mes collègues.

Annexe XVII

Déclaration de M. Richard Mills, Représentant permanent adjoint des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier les intervenants de leurs présentations ce matin. J'ai un message assez clair à transmettre aujourd'hui : le dixième rapport du Secrétaire général (S/2020/1177) indique incontestablement que l'Iran persiste dans son comportement déstabilisateur.

Prenons, par exemple, l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle un missile antichar guidé découvert en Libye a des caractéristiques similaires à celles des missiles antichar de production iranienne. Cela montre que les armes iraniennes continuent de faire l'objet d'activités de prolifération dans le voisinage immédiat de l'Iran et au-delà.

En outre, le Conseil doit se pencher sur les informations selon lesquelles une entité désignée par le Conseil de sécurité aurait participé à l'expédition vers l'Iran de vannes, d'appareils électroniques et de matériel de mesure pouvant servir à d'éventuels essais au sol de missiles balistiques à propergol liquide.

Pourtant, alors que l'Iran continue de violer les résolutions du Conseil, les membres du Conseil sont malheureusement trop nombreux à vouloir faire fi ou abstraction du mépris de l'Iran pour les restrictions mises en place par le Conseil, notamment celles que les États-Unis ont réimposées en ayant recours au processus légitime de retour aux sanctions.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité de prendre des mesures pour faire face au comportement déstabilisateur de l'Iran. S'il ne le fait pas, sa crédibilité risque d'être remise en question. Toute hésitation à agir enverrait un message dangereux aux autres acteurs voyous et despotes de par le monde.

Les membres du Conseil doivent condamner le comportement de l'Iran, qui menace la paix et la sécurité internationales, au lieu de récompenser les jeux dangereux du régime par des mesures d'apaisement économique. Si le régime iranien veut que les sanctions soient allégées et avoir accès à des perspectives économiques, il doit d'abord montrer qu'il tient sérieusement à changer fondamentalement de comportement. L'Iran doit cesser sa pratique d'extorsion nucléaire et négocier un accord global qui comporte des restrictions nucléaires durables et qui permet de régler la question de la mise au point et de la prolifération des missiles balistiques, ainsi que les problèmes liés à son appui continu au terrorisme, à la détention injuste de ses citoyens et à ses autres activités déstabilisatrices dans la région.

Enfin, nous prenons note de l'attention consacrée dans le rapport à la réimposition des sanctions de l'ONU contre l'Iran. Nous regrettons cependant la décision du Secrétaire général d'encourager à continuer d'utiliser la filière d'approvisionnement prévue par la résolution 2231 (2015), qui va à l'encontre de la réimposition des sanctions. Nous appelons une fois de plus le Secrétaire général et tous les membres du Conseil à appliquer pleinement toutes les sanctions de l'ONU, notamment celles qui ont été réimposées au moyen du mécanisme de retour aux sanctions.

Je souhaite également prendre un moment pour souligner que le débat sur la dérogation accordée par les États-Unis pour des activités liées à l'unité existante de la centrale nucléaire de Bouchehr porte sur un processus administratif national qui n'a abouti à l'adoption d'aucune sanction. Nous estimons que de telles questions ne

doivent pas être abordées dans le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015).

Face au non-respect par l'Iran des obligations imposées par le Conseil de sécurité, il faut continuer d'exercer des pressions diplomatiques et économiques constante et d'isoler le régime iranien. Les États-Unis continueront de collaborer avec leurs partenaires dans le monde entier, en particulier ceux dans la région qui subissent les effets dévastateurs de l'influence déstabilisatrice de l'Iran le plus directement, afin de lutter collectivement contre le non-respect irresponsable par l'Iran des obligations imposées par le Conseil de sécurité. Nous espérons que les membres du Conseil s'associeront à nos efforts, et nous espérons que le Secrétariat continuera de nous communiquer des informations sur cette question pressante.

Deuxième déclaration de M. Richard Mills, Représentant permanent adjoint des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Étant donné qu'il s'agit de la dernière réunion prévue cette année, je tiens, au nom de ma mission et de l'Ambassadrice Craft, à prendre un moment pour remercier les cinq membres sortants du Conseil – l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Belgique, l'Indonésie et la République dominicaine – pour le travail qu'ils ont accompli au cours des deux dernières années. Je ne suis ici que depuis deux mois environ, mais durant cette période j'ai pu observer ce dont on m'avait informé à Washington avant mon arrivée – que ces cinq membres élus font preuve d'un engagement profond, d'une forte volonté de dire la vérité au Conseil et, de temps en temps, d'une certaine impétuosité. J'ai eu le grand d'en faire l'expérience au cours des 60 derniers jours. Nous tous ici à la Mission des États-Unis souhaitons plein succès à nos collègues qui vont nous quitter et nous nous faisons une joie de travailler avec les cinq délégations sur d'autres questions.

Annexe XVIII

Déclaration de M. Pham Hai Anh, Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier de leurs exposés circonstanciés M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et l'Ambassadeur Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne. Je félicite également l'Ambassadeur Philippe Kridelka de sa direction éclairée, ainsi que son équipe des efforts qu'elle déploie pour faciliter la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015). Je salue également la participation l'Ambassadeur Majid Takht Ravanchi, Représentant permanent de la République islamique d'Iran, à la présente réunion.

Le Viet Nam est convaincu que les peuples du Moyen-Orient, comme les peuples du monde entier, méritent de vivre dans la paix, l'harmonie, l'amitié et la coopération. C'est pourquoi le Viet Nam a toujours insisté sur l'importance de défendre le droit international, notamment la Charte des Nations Unies et les buts et principes qui y sont consacrés, en particulier les principes de règlement des différends par des moyens pacifiques et de respect, de bonne foi, des obligations découlant du droit international.

Telle a été la politique immuable du Viet Nam pendant son mandat en tant que Président et membre du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de 2013 à 2014 et de 2013 à 2015 respectivement. Nous avons toujours insisté sur l'importance capitale que revêt la mise en œuvre des obligations de non-prolifération. Nous l'avons fait par l'exemple, en adhérant à tous les traités, et avons été parmi les premiers à respecter les normes les plus élevées de l'AIEA dans ce domaine. Nous avons également appelé au règlement des différends par des moyens pacifiques, par le dialogue et la négociation.

C'est pourquoi nous nous sommes sincèrement réjouis de la conclusion du Plan d'action global commun et avons discuté de sa mise en œuvre avec un véritable optimisme avec les autres membres. À cet égard, nous partageons l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle le Plan d'action est le meilleur moyen de garantir une solution globale, à long terme et appropriée à la question nucléaire iranienne, ainsi que de contribuer à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Nous prenons note du dixième rapport du Secrétaire général (S/2020/1177) sur l'application de la résolution 2231 (2015). Nous saluons les efforts déployés par les participants au Plan d'action pour mettre en œuvre et préserver l'accord.

Le Viet Nam a toujours appuyé la pleine mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) et du Programme d'action global commun. Nous appelons toutes les parties concernées à poursuivre le dialogue et les négociations afin de résoudre les différends, notamment en recourant aux processus et procédures existants dans le cadre de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action, à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber la situation, d'éroder la confiance et d'accroître les tensions.

Nous réaffirmons notre ferme appui aux trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir le désarmement, la non-prolifération des armes de destruction massive et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous considérons qu'il s'agit d'une responsabilité et d'un effort partagés. Il nous incombe à tous de maintenir la paix et la stabilité et d'honorer nos obligations en vertu du droit international en vue d'assurer un monde sûr et prospère pour tous nos peuples, y compris ceux du Moyen-Orient. Il faut mettre un terme aux conflits et aux guerres,

non pas les alimenter. Il faut établir des relations amicales et les entretenir. Il faut respecter et appliquer le droit international, y compris les traités.

Le Viet Nam reste fermement déterminé à apporter des contributions utiles à la création d'un environnement propice au dialogue et à la coopération au nom de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans cette région et dans le monde en général.

Comme il s'agit de la dernière réunion de ce mois et de cette année inscrite au programme de travail dans laquelle nous avons la possibilité de prendre la parole, nous voudrions féliciter chaleureusement les cinq membres sortants – la Belgique, la République dominicaine, l'Allemagne, l'Indonésie et l'Afrique du Sud – d'un mandat couronné de succès. Nous les remercions de leurs efforts inlassables et de leurs importantes contributions aux travaux du Conseil de sécurité au service de l'humanité partout dans le monde. En tant que membre élu, c'est un privilège à la fois personnel et en tant que représentant du Viet Nam d'avoir servi à nouveau aux côtés de la Belgique, de l'Indonésie et de l'Afrique du Sud, comme nous l'avons fait il y a 12 ans. Aujourd'hui, ils nous laissent entre de très bonnes mains, celles des membres actuels et futurs, comme ils l'ont fait il y a 12 ans. Nous remercions tous les membres sortants de leur coopération, de leur soutien et de leur amitié.

Enfin et surtout, je voudrais rendre hommage à l'Ambassadeur Jerry Matthews Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud, et à son équipe pour une présidence fructueuse qui peut se targuer de nombreuses activités et résultats importants.

Annexe XIX

Déclaration de M. Majid Takht Ravanchi, Représentant permanent de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Près de quatre mois après l'échec de la tentative faite par les États-Unis de détruire le Plan d'action global commun (PAGC), le Conseil de sécurité examine une fois de plus l'application de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action.

Selon la résolution 2231 (2015), le Plan d'action a été conclu en tant « solution globale, de long terme et appropriée à la question du nucléaire iranien » afin d'« établir avec la République islamique d'Iran une nouvelle relation » et de promouvoir et faciliter des « échanges et de[s] liens de coopération économiques et commerciaux normaux avec la République islamique d'Iran ». Le Plan d'action global commun est un accord issu d'après négociations et impliquant des concessions difficiles. Toute proposition de révision, de renégociation ou d'extension de cet accord serait contraire à la résolution 2231(2015) et est absolument inacceptable pour l'Iran.

Après leur retrait du Plan d'action, le 8 mai 2018, les États-Unis ont réimposé toutes leurs sanctions liées au nucléaire. En menant depuis lors une politique hostile envers le Plan d'action et l'Iran, les États-Unis se sont livrés à une campagne de harcèlement public et privée, systématique et généralisée des partenaires commerciaux de l'Iran. Ce faisant, les États-Unis se sont rendus coupables de nombreux cas de « non-respect notable » des obligations qui leur incombent en vertu du Plan d'action global commun. À ce titre, ils sont en violation matérielle systématique et continue de leurs obligations juridiques découlant de la résolution 2231 (2015), de la Charte des Nations Unies et du droit international.

De même, en enjoignant éhontément aux autres États de violer la résolution 2231 (2015) sous peine de sanctions, les États-Unis ont non seulement manqué à leurs propres engagements au titre de cette résolution, mais ils ont également entravé sur le fond la mise en œuvre des engagements pris par d'autres États Membres.

Les États-Unis ont en outre défié l'ordonnance rendue à l'unanimité par la Cour internationale de Justice, le 3 octobre 2018, qui comprend l'obligation de lever les obstacles au commerce humanitaire avec l'Iran.

Néanmoins, au lieu de prendre des mesures correctives, comme l'y autorise le Plan d'action, l'Iran, à la demande des E3 – Royaume-Uni, France et Allemagne – a fait preuve de retenue et de patience stratégique pendant un an. Cette retenue maximale s'est heurtée à la « pression maximale » des États-Unis et à leurs sanctions illégales toujours plus nombreuses, ainsi qu'à l'incapacité totale des E3 et de l'Union européenne à mettre en œuvre leurs engagements.

Cela ne nous a laissé d'autre choix que de prendre certaines mesures correctives, en pleine conformité avec les paragraphes 26 et 36 du Plan d'action, en vertu desquels, en cas de « réintroduction ou réimposition des sanctions », l'Iran a le droit de cesser de respecter « la totalité ou une partie de ses propres engagements au titre du présent Plan d'action ».

Par conséquent, les mesures prises par l'Iran sont pleinement conformes à nos droits et à nos engagements au titre du Plan d'action et, plus important encore, sont totalement réversibles. En revanche, les dommages et les souffrances infligés à l'Iran sont presque entièrement irréversibles.

Au cours des quatre dernières années, les États-Unis ont imposé plus de 1 500 sanctions à l'Iran, ciblant presque tous les secteurs de notre économie et supprimant pratiquement tout avantage que l'Iran pourrait tirer du Plan d'action. Ces

sanctions, qui devraient s'intensifier jusqu'à la toute dernière minute de l'actuelle Administration des États-Unis, constituent en fait une guerre totale livrée avec des mesures économiques au lieu d'armes. Selon les représentants des États-Unis, l'objectif des sanctions est d'« affamer » le peuple iranien en transformant en armes les vivres et les médicaments, ce qui est interdit même en temps de guerre.

La sanctions empêchent l'importation d'articles humanitaires, notamment des médicaments et du matériel médical essentiels pour les patients, en particulier ceux atteints de maladies rares ou complexes. En cette période où l'Iran est en proie à l'une des pires épidémies de maladie à coronavirus (COVID-19), les sanctions limitent de manière drastique sa lutte nationale contre la pandémie.

L'assertion des États-Unis selon laquelle les articles humanitaires font l'objet de dérogations est un pur mensonge. Par exemple, même aujourd'hui, nous ne pouvons pas importer facilement des médicaments pour atténuer les problèmes respiratoires des personnes blessées par des armes chimiques qui ont été fournies par certains pays occidentaux à Saddam et que celui-ci a utilisées durant son agression contre l'Iran.

Les États-Unis prétendent également que les sanctions « ne visent pas le peuple iranien ». C'est également de l'hypocrisie pure et simple, car les sanctions ciblent avant tout les personnes les plus vulnérables, causent davantage de tort aux pauvres qu'aux riches, aux personnes en mauvaise santé plutôt qu'à celles en bonne santé et aux bébés et enfants plus qu'aux adultes. Les sanctions ne se contentent pas de créer des difficultés économiques ; dans de nombreux cas, elles font des victimes innocentes de tous horizons.

À tous points de vue, les sanctions des États-Unis sont illégales, illégitimes, immorales, inhumaines et oppressives, et elles ne peuvent être qualifiées que de terrorisme économique et de crime contre l'humanité.

Pourtant, les sanctions ne sont qu'un élément des politiques et des pratiques d'intimidation destructrices des États-Unis à l'encontre de mon pays, qui englobent leur campagne d'iranophobie systématique, leur bellicisme, leur aventurisme militaire dans le golfe Persique, leur ingérence dans nos affaires intérieures et nombre d'autres actes illégaux et provocateurs.

Le parfait exemple de cette politique défailante est l'horrible assassinat du martyr Qasem Soleimani il y a près d'un an. Cet acte terroriste, commis sur l'ordre direct du Président des États-Unis, constitue une violation flagrante du droit international.

Des preuves claires indiquent par ailleurs que l'assassinat du martyr Fakhrizadeh, un scientifique iranien de renom, le 27 novembre 2020 a été commis par le régime israélien – l'allié le plus proche des États-Unis dans la région, qui a à son actif une triste série d'actes de terrorisme de cette nature commis contre des scientifiques nucléaires iraniens par le passé.

Au cours des quatre dernières années, les États-Unis et leurs alliés régionaux ont, par une série de mesures orchestrées, employé tous les moyens possibles, y compris des moyens illégitimes et illégaux, pour détruire le PAGC. À titre d'exemple, vous, Monsieur le Président, et les membres du Conseil avez pu observer cet été l'entêtement avec lequel les États-Unis ont tenté d'abuser du processus du Conseil et des dispositions de la résolution 2231 (2015) pour proroger les dispositions de cette résolution relatives aux armements.

Toutefois, même lorsque le projet de résolution (S/2020/797) proposé par les États-Unis, n'ont reçu, hormis celle des États-Unis eux-mêmes, qu'une autre voix pour, les États-Unis n'ont pas mis fin à leur politique destructrice et ont tenté sans

succès, en abusant du mécanisme dit de « rétablissement » des sanctions, de détruire le PAGC et le mécanisme 2231.

Cette fois-ci, aucun membre du Conseil n'a appuyé la demande des États-Unis et, plus important encore, 13 membres du Conseil l'ont rejetée, oralement et par écrit, et deux Présidents consécutifs du Conseil ont donc affirmé qu'ils ne pouvaient prendre aucune mesure concernant les revendications des États-Unis. Ainsi, la manœuvre des États-Unis au Conseil a totalement échoué.

Les États-Unis tentent maintenant désespérément de soulever la même question à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Cette mesure illicite vise à créer et financer un régime de sanctions du Conseil de sécurité sans l'accord du Conseil. Il est peu probable que les États Membres de l'ONU permettent que des mécanismes des Nations Unies soient détournés et, si nécessaire, ils voteront sans doute contre les propositions des États-Unis relatives au budget-programme pour la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) en 2021.

Une fois de plus, je remercie sincèrement les membres du Conseil de leur appui précieux. Leurs votes et leurs voix n'ont pas uniquement défendu le PAGC en tant que réalisation diplomatique historique, ils ont également exprimé leur ferme appui en faveur du multilatéralisme et de l'état de droit et clairement dit « non » à l'unilatéralisme et à l'intimidation. Il est essentiel de maintenir cet appui pour garantir la mise en œuvre totale et inconditionnelle de la résolution 2231 (2015) et du PAGC par tous les participants.

Les dispositions relatives aux armements et aux voyages de la résolution 2231 (2015) étant arrivées à expiration le 18 octobre 2020, conformément aux échéances fixées dans la résolution, toutes les autres dispositions de la résolution doivent être appliquées jusqu'aux dates énoncées dans le texte.

L'Iran a payé un lourd tribut et a fait beaucoup plus que sa part du travail pour préserver le PAGC. En conséquence, nul ne peut s'attendre à ce que nous en fassions davantage. De fait, les participants au PAGC qui violent depuis des années leurs engagements en vertu de la résolution 2231 (2015) et du PAGC doivent en assumer davantage la responsabilité.

L'Iran s'acquitte de ses engagements en vertu du PAGC. Cependant, non seulement les sanctions illégales des États-Unis et le non-respect par les E3 de leurs engagements au titre du PAGC privent l'Iran des avantages qu'envisage le PAGC, à savoir entretenir des relations économiques et commerciales normales avec d'autres pays, mais ils causent également énormément de tort et de souffrance à notre économie et à notre peuple.

La politique dite de pression maximale des États-Unis à l'encontre de l'Iran a rencontré une résistance maximale de notre part et n'est pas parvenue à nous mettre à genoux, comme en rêvaient les responsables américains. Il devrait maintenant être clair que la politique d'intimidation et de pression contre l'Iran est inefficace et ne donnera aucun résultat. Le seul moyen de s'en sortir est de revenir à une mise en œuvre prompte, complète et inconditionnelle du PAGC.

Comme l'ont clairement fait savoir nos représentants, dès que tous les participants au PAGC commenceront à honorer leurs engagements de manière inconditionnelle, efficace et complète, l'Iran recommencera également à s'acquitter de tous ses engagements découlant du PAGC. Cela a toujours été notre position de principe au cours des dernières années, et elle est devenue une obligation juridique contraignante pour le Gouvernement à la suite de l'adoption récente d'une nouvelle loi par notre parlement.

Le PAGC ne peut être relié à aucune autre question, car l'objectif des pourparlers sur la question du nucléaire est depuis le début la question du nucléaire. Nous avons décidé de ne laisser aucune autre question compliquer des négociations déjà difficiles. C'était une décision extrêmement sage prise par tous les participants au PAGC. En conséquence, toute tentative d'associer l'avenir du PAGC à des questions non pertinentes est vouée à l'échec.

Nous avons à maintes reprises expliqué clairement notre position concernant les capacités défensives de notre pays. Tout pays a le droit de développer un programme de missiles classiques au regard du droit international, et l'Iran ne fait pas exception. En conséquence, l'Iran ne négociera pas sur la question de son programme légitime de missiles classiques. Le Moyen-Orient étant une région très instable, nous ne permettrons pas que notre sécurité et nos capacités de défense classiques soient compromises, restreintes ou altérées. Les politiques d'intimidation de certaines puissances ne pousseront pas l'Iran à renoncer à ses moyens de légitime défense.

La seule source d'instabilité et d'insécurité dans notre région est la présence d'un grand nombre de militaires américains dans presque tous les pays voisins de l'Iran, dans le golfe Persique et dans la mer d'Oman, ainsi que l'apport d'une quantité inédite des armes les plus sophistiquées par les États-Unis et d'autres pays occidentaux dans cette région. Les États-Unis doivent quitter notre région immédiatement.

La région du golfe Persique subit depuis de nombreuses années des interventions étrangères et des conflits. Cette région a été transformée en un baril de poudre en raison de l'afflux ininterrompu d'armes dangereuses en provenance de pays occidentaux. Pour vendre davantage d'armes dans cette région, ces pays sèment la discorde et appliquent une politique qui consiste à diviser les pays de la région pour mieux régner.

Il est grand temps que les pays de la région s'engagent de bonne foi et œuvrent à l'édification d'une région plus saine, sûre et prospère. Notre initiative de paix d'Ormouz offre un moyen de rapprocher les pays de la région en vue de régler leurs différends et d'établir des relations plus amicales entre eux. Nous espérons que notre appel honnête et sincère à l'ouverture d'un nouveau chapitre dans la coopération régionale sera bientôt entendu par nos voisins du golfe Persique.

Enfin, nos observations sur le rapport du Secrétaire général (S/2020/1177) figurent dans la lettre que j'ai adressée au Conseil pour expliquer nos vues sur les questions que je n'ai pas abordées aujourd'hui.
